L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

CONGO



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N°5269 - MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026

DIPLOMATIE

La médiation de Brazzaville apaise l'axe Kinshasa-Nairobi

A l'initiative du président Denis Sassou N'Guesso, les chefs d'Etat de la République démocratique du Congo (RDC), Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, et du Kenya, William Ruto, se sont retrouvés à Oyo dans le département de la Cuvette où ils ont réaffirmé leur attachement aux idéaux du panafricanisme et à la promotion de solutions africaines aux défis auxquels le continent est confronté.

Médiateur de l'Union africaine pour la crise dans l'Est de la RDC, le président du Conseil de la République togolaise, Faure Gnassingbé, a pris également part à ce sommet.

Page 16

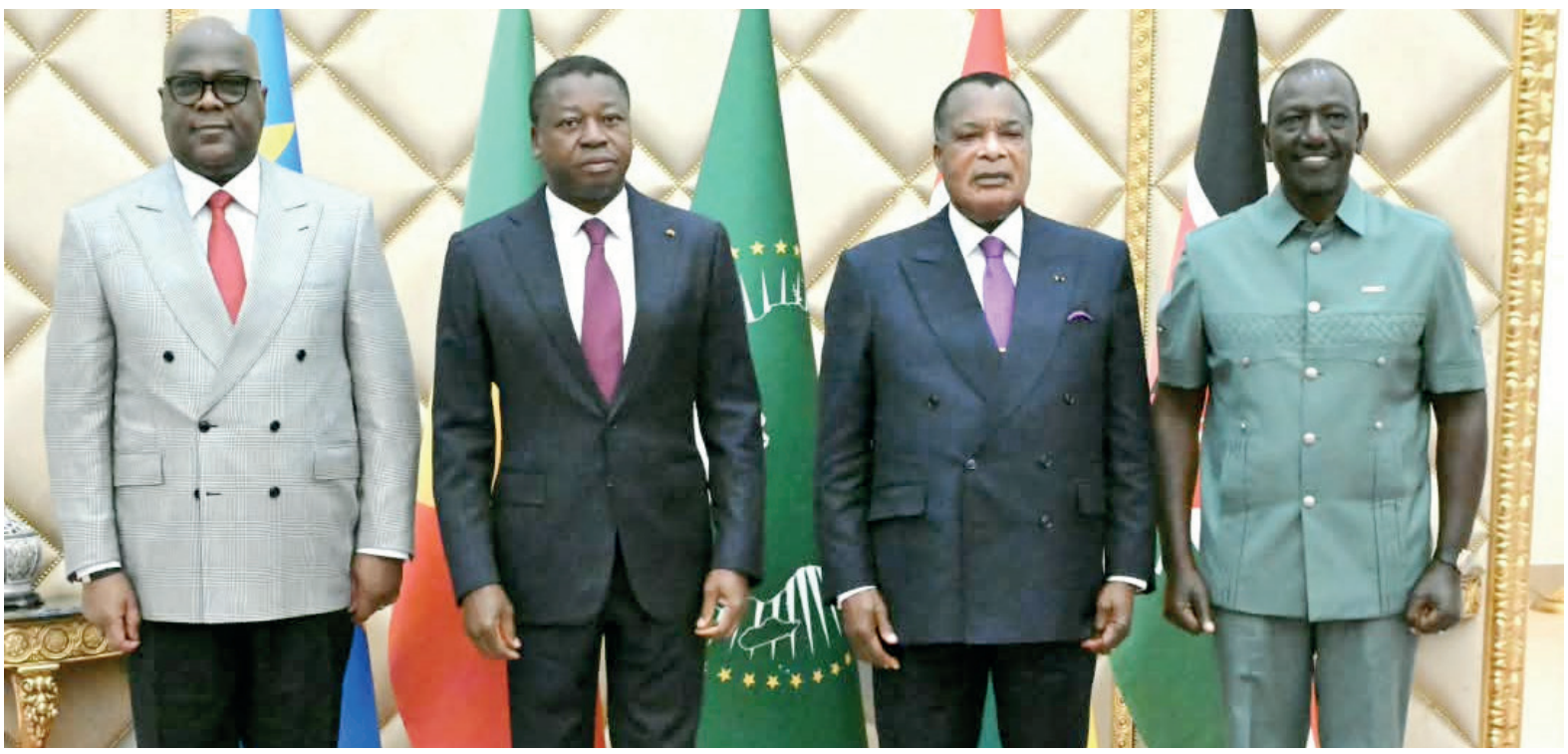

Les chefs d'Etat à l'issue du sommet quadripartite/DR

FÊTE NATIONALE DE L'ALGÉRIE

La mémoire des martyrs célébrée



L'ambassadeur d'Algérie Azeddine Riache prononçant son discours en compagnie du ministre Constant Serge Bounda/Adiac

L'ambassadeur d'Algérie Azeddine Riache a salué la mémoire des pères de l'indépendance lors d'une réception dans le cadre du soixante-douzième anniversaire de la fête nationale en présence de la diaspora de son pays, des diplomates en poste dans la capitale congolaise et du ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger, Constant Serge Bounda.

Page 16

PROTECTION DE L'ENFANCE

La politique du Congo présentée à Manille

Le Congo a été représenté à la deuxième Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants organisée à Manille aux Philippines par la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Lydie Pongault, qui y a dévoilé la politique nationale en la matière. *Page 7*

RUMBA

5 ans au patrimoine de l'Unesco

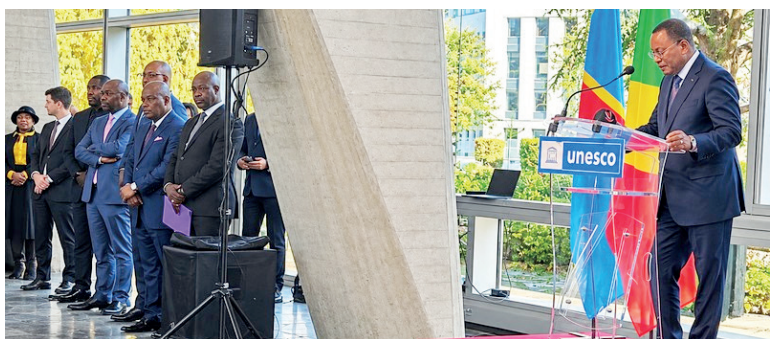

Le ministre Jean Cmaude Gakosso lors de son allocution à l'Unesco/DR

Les festivités marquant le cinquième anniversaire de l'inscription de la rumba sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) ont été lancées, le 23 novembre, à Paris en France en présence des autorités des deux Congo et de plusieurs invités. *Page 11*

Éditorial

Application

Page 2

ÉDITORIAL

Application

Le Guide d'application des normes et standards de l'éducation préscolaire vient d'être validé dans le cadre du programme « Trésor » destiné à la transformation du système éducatif pour de meilleurs résultats. Le document est un référentiel technique national de l'éducation préscolaire des enfants âgés de 3 à 5 ans dans le but d'harmoniser les pratiques pédagogiques, de renforcer la gouvernance des écoles du cycle concerné, d'en améliorer durablement la qualité.

Structuré en six domaines et seize minima, ce Guide permet aux pédagogues et partenaires impliqués dans sa mise en œuvre d'apprécier le niveau de conformité des structures, d'identifier les insuffisances et de mettre en œuvre des actions progressives adaptées. Si dans certaines localités du Congo, depuis quelque temps, des écoles haut de gamme sont implantées, d'autres attendent encore.

Il est clair que la validation de ce document est un fait, son application en est un autre. Le travail de réflexion sur la pertinence des normes et standards est passé. Désormais, il est question de s'assurer que son application soit effective avec des mécanismes de suivi renforcés.

Ce nouvel outil d'amélioration continue de la qualité du préscolaire marque une nouvelle étape dans l'éducation de la petite enfance. Pour l'intérêt des apprenants et l'ensemble de la communauté éducative, il ne doit pas rester lettre morte.

Les Dépêches de Brazzaville

COOPÉRATION

Le Congo et Cuba entretiennent une amitié solide

Le président du Sénat, Pierre Ngolo, a reçu, le 20 novembre à Brazzaville, l'ambassadrice de Cuba au Congo, Indira Napoles Coello. Au terme d'une rencontre qualifiée de « très amicale », les deux personnalités ont réaffirmé la solidité des liens bilatéraux et la volonté commune de renforcer la coopération législative entre leurs deux pays.



Pierre Ngolo et Indira Napoles Coello/DR

Les discussions entre les deux personnalités ont permis de dresser le bilan d'un échange dense et constructif sur la relation bilatérale, politique et diplomatique entre les deux pays. *« Nous venons de constater que les relations entre nos deux pays sont très bonnes, très fortes et excellentes »*, a déclaré l'ambassadrice de Cuba à la presse.

L'échange a également été l'occasion pour Indira Napoles Coello de revisiter l'histoire commune du Congo et de Cuba, *« une longue histoire faite de beaucoup de coopération, de solidarité et d'amitié dans différents domaines, notamment la santé, l'éducation et la culture »*. Pour elle, cette proximité s'explique par une évidence car *« Cuba et le Congo sont deux pays amis, c'est comme la famille »*.

Interrogée sur les relations parlementaires entre les deux nations, l'ambassadrice s'est montrée optimiste. *« Les relations parlementaires entre nos deux pays sont très bonnes. Nous allons continuer à travailler, car nos deux systèmes législatifs sont très solides et il existe de nombreux domaines dans lesquels nous pouvons coopérer »*, a-t-elle affirmé, rappelant que « Cuba sera toujours là avec le Congo ».

Jean Pascal Mongo-Slyhm

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION
Directrice de la publication : Bénédicte Pigasse de Capèle
Directrice Générale p.i : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS
Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE
Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Pascal Mongo-Slyhm, Roger Ngombé
Service Économie : Firmin Oyé (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/ Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Fiacre Kombo, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durly Emilia Gankama (cheffe de service)

ADIAC TV
Coordonnateur: Quentin Loubou
Responsable des programmes: Mildred Moukenga

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE
Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA
Nana Londole, Jules Tambwe Itagali.
Alain Diasso, Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga

SECRETARIAT DE REDACTION
Secrétaire général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo.

PAO – MAQUETTE
Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service Maquette : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL-BUREAU DE PARIS
Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Dani Ndungidi

ADMINISTRATION - FINANCES
Directeur : Kiobi Chuldron Abira
Assistant à la direction : Arcade Arnaud Bikondi
Chef de service RHC : Martial Mombongo
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal Itoua Ossinga
Mbossa Viny, Abira Tachie, Mongo Hurcilla

DIRECTION COMMERCIALE
Responsable commercial : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Djongbot Olabouré, Marina Zodialho, Mibelle Okollo

Chef de service diffusion : Guylin Ngossima Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL
Direction : Guillaume Pigasse
Assistante : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE
Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur : Rachyd Badila
Adjoint: Jules César Olebi,
Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS
Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate Mbenguet Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS
Responsable : Boris Ebaka
Médiatrice culturelle : Émilie Eyala
Assistant: Eustel Chrispain Stevy Oba
Caissière: Jessica Iloki
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO
Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE
Directeur : Emmanuel Mbengué

ADIAC
Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepe chesdebrazzaville.fr

Fondateur : Jean-Paul Pigasse

**Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél : +242 05 200 6565, / Email: contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com*

CONGO-FMI

Les contours d'un nouveau programme de Facilité élargie de crédit

Le gouvernement est actuellement en discussions avec le Fonds monétaire international (FMI) en vue de la conclusion d'un nouveau programme de Facilité élargie de crédit (FEC). Interpellé le 17 novembre par le député Pascal Tsaty-Mabiala sur les conditionnalités et les préalables de ce programme qui mettraient le pays à rude épreuve, le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a rassuré la représentation nationale.

La conclusion d'un nouveau programme avec le FMI permettra, selon le gouvernement, de consolider les acquis du précédent. La démarche s'inscrit dans le cadre des engagements des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale visant à renforcer le cadre macroéconomique et la résilience des économies de la sous- région. Parlant des conditionnalités, Anatole Collinet Makosso a indiqué que les réformes préconisées n'émanent pas toutes du FMI. *« Ce ne sont pas des réformes que nous devons appliquer sous contrainte, parce que c'est sous le dictat du FMI. Un gouvernement qui le dirait aurait du mal à comprendre sa mission de redressement de l'économie de son pays. Il s'agit en grande partie de réformes déjà identifiées, engagées ou inscrites dans les orientations de politique économique du gouvernement, mais dont la mise en œuvre doit être accélérée, approfondie et rendue plus efficace »*, a-t-il expliqué. Il a précisé que ces réformes sont contenues dans les documents de planification, notamment Congo vision 2063 et le Plan national de développement 2027-2031 qui seront soumis au parlement pour adoption.

En effet, la soixantaine de réformes répertoriées dans ces documents devrait être engagée pour poursuivre l'œuvre du développement économique. Pour le gouvernement, ces réformes répondent avant tout à ses propres nécessités économiques et financières et s'articulent principalement autour de cinq chantiers. Il s'agit, entre autres, de renforcer la mobilisation et de sécuriser les recettes publiques tout en élargissant l'assiette fiscale ; de rationaliser les exonérations fiscales. *« Les parlementaires nous ont pendant longtemps interpellés ici sur les exonérations qui sont attribuées et qui grèvent nos ressources. Les exonérations doivent répondre à des objectifs économiques clairement identifiés et produire des retombées réelles en matière d'investissement, de création d'emplois et de développement de l'activité politique. Il ne s'agit pas de remettre en cause indistinctement tous les régimes dérogatoires, mais d'évaluer leur pertinence, leur coût budgétaire et leur efficacité afin de supprimer les avantages injustifiés ou insuffisamment productifs »*, a souligné Anatole Collinet Makosso.



Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso/DR

Le premier programme a généré près de 260 milliards FCFA

L'autre chantier concerne la maîtrise des dépenses courantes de l'État, précisément la réduction du train de vie de l'État, et de veiller à la qualité de la dépense. La maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue, a-t-il signifié, un impératif. Ce qui passe par un meilleur contrôle des dépenses de biens et services, une rationalisation des charges administratives, une meilleure programmation des engagements et une amélioration de la chaîne de la dépense publique. L'objectif n'est pas, a précisé le chef du gouvernement, de réduire indistinctement toutes les dépenses, mais de limiter les dépenses non prioritaires pour dégager des ressources en faveur des investissements publics et les secteurs sociaux.

Les autres chantiers sont relatifs à l'accélération de la réforme du secteur de l'énergie et de l'électricité et à la rationalisation des subventions ainsi que des transferts dans le secteur pétrolier. Les mécanismes actuels de soutien au secteur pétrolier représentant une charge importante pour les finances publiques, leur rationalisation doit permettre de mieux maîtriser les transferts de l'État, d'améliorer la transparence des flux financiers et de rendre progressivement ces mécanismes plus soutenables. *« Le programme avec le FMI doit donc être considéré comme un cadre d'accompagnement de nos propres réformes, permettant également de mobiliser des financements extérieurs et de restaurer la confiance de nos partenaires. Le gouvernement est conscient des difficultés que traversent nos compatriotes. Il ne saurait leur demander des sacrifices supplémentaires sans veiller simultanément à une meilleure gestion des ressources publiques et à une répartition plus équitable des efforts »*, a-t-il assuré.

S'agissant du précédent programme conclu avec le FMI, le Premier ministre a indiqué qu'il n'a pas été un échec. La République du Congo a achevé avec succès, pour la première fois, le 12 mars 2025, la sixième et dernière revue de son programme triennal soutenu par la FEC. Le programme a permis les décaissements cumulés sous fonds d'appui budgétaire de 324 millions de Droits de tirage spéciaux, soit environ 430 millions de dollars américains ou près de 260 milliards FCFA. Il a aussi permis la mobilisation des appuis budgétaires d'autres partenaires comme la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la France.

Parfait Wilfried Douniama

ASSEMBLÉE NATIONALE

L'ACSI présente l'état d'avancement des projets

Le directeur général de l'Agence congolaise des systèmes d'information (ACSI), Lord Marhyno Gandou, a présenté le 17 novembre, à la commission Economie, finances et contrôle de l'exécution du budget (Ecofin) de l'Assemblée nationale, son nouveau rapport sur l'état d'avancement des différents projets de modernisation de l'administration publique.

S'inscrivant dans le cadre du devoir de redevabilité de l'ACSI, l'audition de son directeur général s'est déroulée en présence des bénéficiaires des différentes applications mises en œuvre. En effet, le gouvernement a confié à l'ACSI, à travers les lois de finances 2025 et 2026, la digitalisation des recettes de service et des recettes de collectivités locales, ainsi que la mise en place de la plateforme Supila (Système d'uniformisation des plaques d'immatriculation et de lecture automatique) et le Système intégré des faits d'état civil (Sifec).

« Après deux années acharnées de travail, la Caisse unique des recettes de service est arrivée à son terme. Il reste juste quelques détails pour que courant 2027, cette caisse aille en production. Idem pour la plateforme dématérialisée des recettes de collectivités locales qui a atteint un niveau très avancé et est prête à pouvoir aller en production courant 2027. Il en est de même pour le Sifec qui est prêt et la plateforme Supila », a annoncé Lord Marhyno Gandou, précisant que l'ACSI a atteint ses objectifs.



Les députés membres de la commission Ecofin/DR

La commission Ecofin a auditionné cette agence au moment où le Parlement est en train d'examiner le budget de l'Etat, exercice 2027. Le directeur général de l'ACSI connaît l'importance du gendarme financier de l'Assemblée nationale dans l'élaboration des lois de finances. *« En 2025, la Commission a reçu l'ACSI pour l'écouter afin de savoir qu'est-ce qui avait été fait et qu'est-ce qui restait à faire. Aujourd'hui, nous avons l'obligation de revenir envers la commission pour lui dire que nous avons réalisé la mission qu'elle nous nous avait confiée. Il reste quelques détails, mais nous avons besoin que la commission continue à nous soutenir en nous confiant d'autres missions de digitalisation au profit du pays »*, a-t-il plaidé. Lord Marhyno Gandou a rappelé que la commission Ecofin est également alignée sur la vision du chef de l'État qui a fait de la digitalisation de l'administration publique, l'un des piliers importants de son projet de société, devenu le programme d'action du gouvernement.

Dirigeant la séance de travail, le président de la commission Ecofin de l'Assemblée nationale, Maurice Mavoungou, est revenu sur les raisons de cette audition. *« Nous sommes en session budgétaire, qui consiste à examiner le projet de loi de finances de l'année N+1, donc 2027. Pour ce faire, la direction générale de l'ACSI a pensé vouloir passer à la commission pour deux choses : procéder à la présentation du bilan des projets qui lui ont été confiés dans les lois de finances de 2025 et 2026, et parler de l'interfaçage des applications Sydonia et E-TAX. Sur cette base, la commission économie et finances a pensé ne pas la recevoir toute seule »*, a-t-il précisé en substance.

P.W.D.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le coup de gueule de Jean-Claude Ibovi

La séance de questions orales avec débat au gouvernement, du 17 novembre à l'Assemblée nationale, a été marquée par l'intervention du président du Mouvement pour la démocratie et la paix (MDP), Jean Claude Ibovi, qui s'en est pris à quelques ministres absents.

Sur les sept ministres interpellés par la représentation nationale, trois seulement ont répondu présents, notamment le chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso; le ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public, Christian Yoka; et celui en charge de la Lutte contre les antivaleurs, Léonard Noël Essongo. Les autres ministres parmi lesquels Stev Simplice Onanga des Hydrocarbures et Bruno Jean Richard Itoua de l'Energie et de l'Hydraulique n'y étaient pas, se trouvant hors du pays.

Prenant la parole au début de la séance, le député de Talangaï 2, Jean-Claude Ibovi, a salué la pertinence des questions posées par ses collègues Pascal Tsaty-Mabiala et Antoine Bien-Aimé Obam-Ondon, relatives au nouveau programme à conclure avec le Fonds monétaire international et aux pénuries récurrentes de carburant et



Le député Jean-Claude Ibovi/DR

aux délestages imposés par Energie électrique du Congo. Selon lui, ces questions devraient être posées directement aux ministres concernés au lieu de surcharger le Premier ministre.

Sollicitant le report de la séance, il n'a pas ménagé le gouvernement. *« Les Congolais vous attendent sur l'énergie et sur le carburant. C'est le Premier ministre qui va répondre à la place de ces ministres. Ce qui se passe, c'est du jamais vu. C'est comme si ces gens ne vivent pas dans le même pays que nous, ils sont sur une autre planète et ont des agendas cachés. Ils ne sont même plus avec le président de la République, je ne sais pas si vraiment chacun est dans son plan d'après Sassou, parce que ce qui se passe maintenant est criminel »*, a-t-il dénoncé.

Selon lui, la crise du carburant et de l'électricité a fortement pénalisé les Congolais, surtout ceux qui exercent des petits métiers tels que la vulcanisation, la coiffure et les chambres froides. *« J'ai décidé de ne plus poser de questions parce que je n'y crois plus. Ils sont dans l'après Sassou, monsieur le président de l'Assemblée nationale, vous qui vous donnez à cœur pour le président Sassou, je crois qu'en face-là, il faut éviter quand même. Aujourd'hui, on ne devrait même plus parler des missions d'Etat, nous avons des ambassadeurs dans ces pays pour faire le travail »*, a poursuivi Jean-Claude Ibovi.

Comme si cela ne suffisait pas, le député de la majorité présidentielle a enfoncé le clou dans la partie des répliques. *« Je vis au quotidien avec la population, vous êtes ailleurs, nous avons des pieds sur terre, mais sachez que demain vous serez accueillis avec des flèches, parce que pour l'instant, vous bénéficiez de la protection du président Sassou. En politique, il y a deux camps : ceux qui sont du pouvoir et ceux qui n'y sont pas. Moi, je suis du pouvoir. Vous profitez aujourd'hui du pouvoir du président Sassou N'Guesso alors que la situation de notre pays est grave. Vous avez la chance de vous tenir aux côtés du président Sassou N'Guesso, un homme béni, car c'est lui qui a façonné chacun de nous »*, a martelé Jean-Claude Ibovi.

Parfait Wilfried Douniama

MESSAGE DE VOEUX AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

À Son Excellence

Monsieur Denis Sassou N'Guesso, Président de la République du Congo

Monsieur le Président,

Au nom de l'Association internationale des experts GlobUS et en mon nom personnel, j'ai l'honneur de vous adresser mes plus sincères et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre anniversaire.

En cette heureuse circonstance, nous souhaitons vous exprimer notre profond respect pour votre engagement de longue date au service du peuple de la République du Congo, ainsi que pour votre contribution aux efforts visant à consolider la paix, la stabilité et le développement, tant dans votre pays que sur l'ensemble du continent africain.

Nous apprécions tout particulièrement votre attachement constant aux idéaux du panafricanisme et de l'intégration régionale. Votre soutien personnel et l'attention que vous portez au développement de la coopération avec les pays partenaires, rendus possibles par votre volonté politique, contribuent à bâtir des relations de



coopération mutuellement bénéfiques, au service des peuples du Congo, des pays africains, de la Fédération de Russie et de nos autres partenaires internationaux.

Nous tenons également à souligner l'attention que vous accordez à la jeunesse et au sport. Notre association soutient avec fierté les initiatives qui offrent aux jeunes de la République du Congo de nouvelles perspectives d'épanouissement, contribuent à préserver la santé de la population et favorisent l'apprentissage de la discipline et du respect mutuel. Nous constatons que votre soutien à ces initiatives – des programmes éducatifs au développement des écoles sportives – porte ses fruits et contribue à poser des bases solides pour l'avenir du pays.

Nous sommes convaincus qu'en conjuguant nos efforts, la République du Congo et la Fédération de Russie pourront poursuivre la réalisation de projets porteurs de sens, répondant aux intérêts de nos peuples et contribuant au renforcement des liens d'amitié qui les unissent.

En ce jour particulièrement important, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos vœux les plus sincères de bonne santé, d'énergie inépuisable, de bien-être et de nouveaux succès dans l'accomplissement de vos hautes responsabilités au service de la prospérité de la République du Congo et de l'ensemble du continent africain.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Yulia Berg
Association internationale des experts GlobUS

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le député Obam-Ondon propose l'institution d'une motion de défiance

Le député de la deuxième circonscription électorale de Gamboma, dans le département de la Nkéni-Alima, Antoine Bien-Aimé Obam-Ondon, a proposé le 17 novembre, lors de la séance de questions orales au gouvernement avec débats, l'institution de la motion de défiance afin de donner aux parlementaires la possibilité de défier un ministre dont l'action serait jugée inefficace.

La dernière séance de questions orales avec débats au gouvernement a relancé la polémique autour de l'absentéisme de certains ministres lorsqu'ils sont interpellés par la représentation nationale. En effet, sur les sept ministres interpellés le 17 novembre dernier, seuls trois dont le chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, y étaient présents. Les autres comme le ministre d'État chargé des Affaires politiques, Pierre Oba; le ministre de l'Energie et de l'Hydraulique, Bruno Jean Richard Itoua; ainsi que celui des Hydrocarbures, Stev Simplice Onanga, étaient absents.

Auteur de quelques questions ayant trait aux pénuries récurrentes de carburant et aux délestages dans la fourniture en électricité, posées directement au Premier ministre en absence des concernés, Antoine Bien-Aimé Obam-Ondon pense qu'il faut sonner la fin de la récréation. Selon lui, jusqu'à quand Anatole Collinet Makosso va continuer à protéger ses ministres au nom de la cohésion de l'équipe gouvernementale ? Cette habitude empêche, a-t-il déclaré, aux ministres concernés de répondre de leur action devant le législateur.

« Nous sommes en séance de questions orales, nous avons des séances des questions écrites, nous avons également la motion de censure, c'est très d'hommage qu'il n'y ait pas la motion de défiance. Le Premier ministre, en père protecteur, a dit qu'il prenait tout sur lui, non, à un moment quand il y a ceux qui veulent faire couler le bateau, il faut permettre à notre Constitution d'émettre la motion de défiance et de jeter à l'eau ceux qui le feront couler », a lancé le député de Gamboma II.

En effet, la Constitution du 25 octobre 2015 reconnaît en ses articles 139 et 160 à 164 la motion de censure, mais ne prévoit aucun mécanisme de défiance à l'égard d'un ministre. Ainsi, l'innovation institutionnelle souhaitée par le rapporteur de la commission Défense et sécurité de l'Assemblée nationale mérite d'être approfondie. A travers cette démarche, il veut rappeler que l'action du Parlement ne devrait pas se limiter à la simple interpellation du gouvernement. Il lui faut aussi disposer de moyens suffisamment contraignants pour obtenir des réponses et exiger des résultats.



Antoine Bien-Aimé Obam-Ondon

La motion de défiance étant un mécanisme par lequel le Parlement retire sa confiance à une autorité pourrait ainsi constituer un moyen de pression sur les membres du gouvernement. Aux yeux de l'élu du Parti congolais du travail, cette proposition appelle une évolution des règles du jeu institutionnel afin de faire du contrôle parlementaire un véritable instrument de redevabilité.

« Nous sommes en séance de questions orales, nous avons des séances des questions écrites, nous avons également la motion de censure, c'est très d'hommage qu'il n'y ait pas la motion de défiance. Le Premier ministre, en père protecteur, a dit qu'il prenait tout sur lui, non, à un moment quand il y a ceux qui veulent faire couler le bateau, il faut permettre à notre Constitution d'émettre la motion de défiance et de jeter à l'eau ceux qui le feront couler »

Parfait Wilfried Douniama

AGRICULTURE

Une première ZAP dans le Kouilou

Le ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, Paul Valentin Ngobo, a lancé, le 19 novembre, la première Zone agricole protégée (ZAP) du département du Kouilou, notamment à Madingou-Kayes, consacrée essentiellement à la production maraîchère.

La ZAP de Madingou-Kayes est la toute première dans le département du Kouilou depuis le lancement du projet en 2022. Elle s'étend sur une superficie de plus de vingt hectares dûment aménagée, animée par vingt coopératives bien organisées.

Le site est réservé aux activités maraîchères, a précisé le ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, dans son mot de circonstance délivré devant les autorités locales et départementales, en présence d'une foule de producteurs chauffés à blanc. Il permettra donc aux agriculteurs de produire à grande échelle des variétés telles que du poivron, de la tomate, du chou, des aubergines, de la ciboule, du piment et toutes les autres variétés de légumes verts.



Le ministre visitant les installations d'eau/Adiac

« Nous voulons installer ici une culture de production où travailler la terre deviendra un réflexe et une fierté, afin que Madingou-Kayes ne soit pas seulement un territoire qui consomme, mais qui produit. La ZAP de Madingou-Kayes a été conçue pour des besoins de cette zone et se développe sur vingt hectares consacrés uniquement au maraîchage. Le site dispose d'une station de pompage solaire prévue pour irriguer l'ensemble des cultures », a souligné Paul Valentin Ngobo.

Pour encourager les coopératives à atteindre leurs objectifs, le ministre de l'Agriculture et de l'Elevage leur a offert du matériel agricole composé, entre autres, des houes, des machettes, des brouettes, des râteaux, des pelles et de quatre motos tricycles de marque Kavaki, qui leur permettront d'évacuer les denrées vers les centres de consommation.

« Nous allons beaucoup produire pour alimenter les marchés de Madingou-Kayes, de Pointe-Noire et de Brazzaville, mais avec l'ambition de participer aux prochaines éditions de la Grande foire agricole du Congo », a souligné un producteur agricole.

Firmin Oyé

DESSERTE EN ÉLECTRICITÉ

Sept installations électriques passées en revue

Le vice-Premier ministre Jean Jacques Bouya et le ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique, Bruno Jean Richard Itoua, ont sillonné le pays, du 16 au 20 novembre, pour inspecter les principales infrastructures de production et de transport d'électricité. Du site gazier de Pointe-Noire à la vieille centrale du Djoué, aujourd'hui à l'arrêt, cette tournée a dressé un état des lieux contrasté et débouché sur un engagement du gouvernement.



La délégation ministérielle au site d'Imboulou/DR

Pendant cinq jours, la délégation gouvernementale, rejointe à certaines étapes par le ministre de l'Assainissement, du Développement local et de l'Entretien routier, Juste Désiré Mondelé, est allée constater sur place l'état de fonctionnement des ouvrages et les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Elle a débuté son périple le 16 novembre, au niveau de la Centrale électrique du Congo (CEC), avec la centrale à gaz de Djeno (Pointe-Noire). D'une capacité de 484 MW, la CEC est le premier moyen de production électrique du pays. Elle dispose de trois turbines à gaz (GT1 et GT2 de 157 MW chacune, en service depuis 2010, et GT3 de 170 MW, depuis février 2020) qui fonctionnent en parallèle avec les centrales hydroélectriques de Moukoukoulou et d'Imboulou, ainsi qu'avec le réseau de la Société nationale d' électricité, en République démocratique du Congo. La centrale peut dépasser 300 MW lors des pics et couvrir jusqu'à 73 % de la charge nationale à certaines heures. La GT3 est cependant à l'arrêt pour maintenance, et des travaux sont à prévoir sur la GT2.

Au barrage d'Imboulou, situé dans le département de Djoué-Léfini, les autorités ont loué, le 18 novembre, son bon fonctionnement. Avec une capacité de 75 à 82,5 MW, l'infrastructure mise en service en 2011 compte trois groupes de 30 MW chacun. Les trois turbines tournent normalement ; un quatrième groupe reste à installer. L'entretien, la fourniture d'équipements techniques et le débridage sont jugés nécessaires pour optimiser la production.

La centrale du Djoué, à Brazzaville, d'une capacité de 15 MW à l'origine, est hors service. Le 20 novembre, les membres du gouvernement ont constaté sur place l'état de la vétusté de l'installation électrique mise en service en 1953. Djoué compte deux groupes de 7,5 MW et injecte sa production directement dans le réseau de distribution, sans passer par la ligne haute tension. Les travaux de réhabilitation et d'extension laissent entrevoir une puissance de 18 à 19 MW.

Dans la Sangha, le barrage de Liouesso, situé sur la rivière Lengoué, à 85 km de Ouesso, compte 19,92 MW. Lancé en 2016, Liouesso dispose de trois groupes de 6,64 MW qui alimentent Ouesso et ses environs. Deux jours plutôt, les ministres ont visité la centrale hydroélectrique de Moukoukoulou (17 novembre, Bouenza) et le centre de dispatching et des lignes très haute tension de Brazzaville (18 novembre).

La visite a aussi permis de s'informer sur les capacités de production, les performances des équipements et les enjeux de maintenance.

Fiacre Kombo

HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT

L'association «Sauvons nos enfants» visite ses chantiers

Claude Mbemba Milandou, coordonnatrice de l'association «Sauvons nos enfants», accompagnée de quatre membres, a visité, le 19 novembre à Brazzaville, quelques lieux d'aisance en réaménagement et réhabilitation au Complexe scolaire de Ngamakosso et au lycée Chaminade, dans le cadre du contrôle et du suivi des réalisations de cette association.



La coordonnatrice et des enseignants visitant les lieux/Adiac

Claude Mbemba Milandou et sa suite ont visité en premier le Complexe scolaire de Ngamakosso dont les travaux sont en demi-teinte. *« Nous avons les toilettes, mais qui ne sont que de nom, parce que sans eau. Comment les entretenir et surtout qu'elles n'ont pas de portes? N'importe qui peut passer faire ses besoins même par terre… »*, s'est plainte la directrice, Marie Jeanne Flore Wandonzet.

La délégation s'est rendue ensuite au lycée Chaminade où des lieux d'aisance ont été érigés et a palpé du doigt la réalité sur le terrain. Ici, Claude Mbemba Milandou a pu se rendre compte de l'évolution des travaux.

« Pour cette année, nous sommes dans la phase de réaménagement et réhabilitation des lieux d'aisance. Nous avons effectué des descentes dans les établissements où nous sommes en train de les aménager et avons fait l'état des lieux pour voir à quel niveau nous sommes pour cette année. Nous demandons aux parents, aux élèves, aux partenaires, aux enseignants, aux autorités de nous appuyer à continuer à améliorer les lieux d'aisance en milieu scolaire », a précisé Claude Mbemba Milandou, à l'issue de sa ronde. Elle a souligné que l'école est un endroit où s'apprend de bonnes choses et il est question que l'hygiène soit enseignée aux enfants, notamment comment maintenir les toilettes propres et leur faire ressortir les avantages. *« La difficulté, c'est surtout l'immoralité des enfants dans le milieu scolaire. Ils ne parviennent pas à maintenir les endroits propres. Il faut les sensibiliser, leur inculquer la bonne manière ; comment utiliser les toilettes, etc.… »,* a dit en substance Claude Mbemba Milandou.

L'association «Sauvons nos enfants» estime que protéger, c'est donner à chaque enfant des toilettes sûres, propres et intimes ; éduquer, c'est apprendre à chaque enfant l'hygiène, le lavage des mains, le respect de son corps ; aimer, c'est refuser qu'un seul enfant soit humilié parce qu'il n'a pas de toilettes. Le thème de cette année est assez parlant : « Des toilettes sûres pour un avenir équitable ».

Guillaume Ondze

CONGO-UNICEF

Un partenariat renforcé en faveur de la protection de l'enfance

Le renouvellement du programme de coopération 2027-2031 entre le gouvernement congolais et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), ainsi que le renforcement des mécanismes d'évaluation des politiques publiques ont été au centre des échanges, le 19 novembre à Brazzaville, entre le ministre de la Réforme de l'État et des Relations avec le Parlement, Luc-Joseph Okio, et une délégation de l'agence onusienne conduite par son directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et du centre, Gilles Fagninou.

La protection et la promotion des droits de l'enfant constituent un axe important du partenariat entre la République du Congo et l'Unicef. La rencontre entre le ministre Luc-Joseph Okio et le responsable de l'Unicef, Gilles Fagninou, a permis de faire le point sur les perspectives de coopération entre les deux parties, notamment à travers le renouvellement du programme de coopération 2027-2031. Elles entendaient matérialiser leurs engagements conjoints à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'enfance, le 20 novembre, marquée par l'organisation du Forum des droits de l'enfant.



Luc-Joseph Okio et Gilles Fagninou/Adiac

En outre, les autorités nationales et l'Unicef ont insisté sur le suivi et l'évaluation des politiques publiques dans la mise en œuvre des engagements gouvernementaux en faveur de l'enfance, intégrés au Plan national de développement 2027-2031. Pour Gilles Fagninou, l'évaluation constitue un levier essentiel afin de mesurer les progrès accomplis, identifier les insuffisances et apprécier les résultats des politiques engagées. *« Nous contribuons à la mise en place et à l'efficacité de cette fonction d'évaluation. Nous contribuons également au renforcement des capacités, notamment à travers la formation »*, a expliqué le directeur régional de l'Unicef.

Le responsable onusien a réaffirmé, par ailleurs, l'engagement de son institution à accompagner le Congo dans le renforcement du dispositif national de protection des enfants. Reconnaissant les efforts déjà accomplis, il a toutefois relevé la nécessité de poursuivre les actions pour consolider les mécanismes existants et répondre aux défis persistants. *« La protection des enfants du Congo est une priorité de l'État. Ce que nous essayons de faire au niveau de l'Unicef, c'est de nous assurer que le système de protection des enfants est en place. C'est toujours un défi, et nous aidons le gouvernement à le relever chaque jour »*, a-t-il indiqué.

Fiacre Kombo

La CNDH rappelle le caractère inaliénable des droits

A la faveur de la journée mondiale de l'enfance célébrée le 20 novembre de chaque année, la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), que dirige Casimir Ndomba, a délivré une déclaration dans laquelle elle a rappelé que les droits des enfants sont inaliénables et que leur avenir leur appartient

Dans le même ordre d'idées, la CNDH a mis à profit cette occasion pour recommander au gouvernement la mise en œuvre du sixième pilier principal des interventions, adopté lors des états généraux de l'éducation nationale congolaise, à savoir *« l'instauration et la généralisation de l'enseignement des valeurs citoyennes, morales et civiques, le renforcement de l'éducation au développement durable, à la paix, aux droits de l'homme »*.

En outre, la CNDH a déclaré que le 20 novembre est un moment de redevabilité pour tous : gouvernement, parents, ONG œuvrant pour la promotion et la protection des droits de l'enfant, toute personne concernée par l'éducation, la santé de l'enfant. C'est un moment où chacun, à son niveau et eu égard à ses responsabilités, doit évaluer la situation sociale, économique, culturelle des enfants placés sous sa responsabilité, a déclaré le rapporteur de la CNDH, le Pr Godefroy Moyen, à qui revenait la charge de délivrer la déclaration.

Pour cette année, a-t-il renchéri, la journée mondiale de l'enfance est célébrée sur le thème « Ma journée, mes droits, mon avenir ». Cette thématique, a-t-il poursuivi, nous invite tous à nous interroger d'une part sur la qualité des journées des enfants congolais à la maison, à l'école, dans les structures sanitaires, dans la rue, en tout lieu et, d'autre part, sur la garantie de leurs droits et sur leur avenir.



Une vue des enfants/DR

Ainsi, a-t-il rappelé, que la Convention relative aux droits de l'enfant, en son article 12, lui garantit le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question le concernant. De cette manière, a-t-il ajouté, l'enfant n'est plus seulement un être à protéger ; mais il doit être vu comme une personne humaine à part entière, en tant qu'acteur de ses propres droits.

A cet effet, la CNDH a inscrit dans son programme d'activités des campagnes de sensibilisation de masse et de proximité à l'attention des décideurs, des parents, des éducateurs, des encadreurs des organisations infantiles, des personnels de santé et de sécurité publique afin de garantir la jouissance des droits des enfants au Congo.

Roger Ngombé

CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

Le Congo présente son plan de soutien

La ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Lydie Pongault, a pris part, le 18 novembre à Manille, en République des Philippines, à la deuxième Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'encontre des enfants. Au cours de celle-ci, elle a fait part de la politique du Congo en rapport avec la protection de l'enfance.

Dans son discours délivré à l'occasion de la conférence, la ministre Lydie Pongault a rappelé l'importance qu'accorde le Congo à la protection de l'enfant, en faisant d'elle une priorité avec la création d'une loi. Elle a parlé de la consultation nationale fondée sur le cadre « Inspire », une approche sur des données probantes élaborées par l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations unies pour l'enfance, et d'autre partenaires en vue de mettre fin à la violence à l'encontre des enfants. A ce titre, le Congo a retenu cinq priorités que sont la coordination du système de protection, la parentalité positive, les écoles sûres, la prise en charge des enfants victimes de violences ainsi que la collecte des données et du financement.

La ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire a souligné que le Congo s'est engagé, dans le nouveau code des personnes et des familles, à interdire le mariage des enfants. *« D'ici à 2028, nous nous engageons à renforcer le système national de protection, à rendre opérationnel l'Observatoire de l'enfance en danger, et à améliorer l'alerte, la prise en charge et la prévention scolaire »*, a annoncé la ministre. Lydie Pongault a émis le souhait que la Conférence de Manille se traduise par des actions concrètes et des résultats tangibles pour les enfants. *« Protéger les enfants aujourd'hui, c'est investir dans la paix, la stabilité et l'avenir de nos nations »*, a souligné la ministre.

Jean Pascal Mongo-Slyhm

FORUM MONDIAL DES RELATIONS PUBLIQUES

Le Congo fait entendre sa voix au Nigeria

Au Forum mondial des relations publiques, tenu du 15 au 22 novembre à Abuja, au Nigeria, le ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, Thierry Lézin Moungalla, a souligné la nécessité de promouvoir la coopération médiatique entre les pays du continent dans la lutte contre la désinformation.

Le Forum mondial des relations publiques auquel le Congo a été représenté par le ministre de la Communication et des Médias, Thierry Lézin Moungalla, a porté sur la lutte contre la désinformation, la restauration de la confiance numérique, la promotion de l'éthique et des usages responsables des outils de la communication. Selon le ministre congolais, pour parvenir à une véritable souveraineté informationnelle africaine, il est impérieux d'investir dans le renforcement de compétences des professionnels des médias, et de promouvoir la coopération médiatique entre les pays du continent.

« La République du Congo réaffirme sa disponibilité à contribuer à cette dynamique et à travailler avec l'ensemble des États africains et des partenaires internationaux pour faire de la communication un véritable levier de paix, de confiance et de développement », a assuré le porte-parole du gouvernement.



Thierry Lézin Moungalla entouré des représentants d'autres délégations au Forum mondial des relations publiques/DR

Ce forum, soulignons-le, a rassemblé les professionnels des relations publiques, les décideurs politiques, les experts et représentants d'organisations internationales autour des grands enjeux d'une communication contemporaine responsable.

Visite à l'ambassade du Congo

En marge des travaux du forum, le ministre Thierry Lézin Moungalla a effectué une visite à l'ambassade du Congo à Abuja qui lui a permis de s'informer du fonctionnement de cette représentation diplomatique. Avec l'ambassadeur Dieudonné Moyongo et d'autres diplomates en poste au Nigeria, les échanges ont porté, entre autres, sur les enjeux de la coopération entre Brazzaville et Abuja dans les domaines de la communication, de l'information et des relations publiques. Cette visite a été la dernière étape de la mission du ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, en terre nigériane.

Rominique Makaya

RÉFLEXION

Brazzaville, ville de toutes les attentions

À l'aube d'une nouvelle journée, alors que les brumes matinales enveloppent encore Brazzaville, les eaux du fleuve Congo reflètent déjà les premières lueurs du jour, porteuses de rêves et d'espoir. Située au cœur de l'Afrique centrale, sur les rives du majestueux fleuve Congo, Brazzaville s'affirme progressivement comme un trait d'union essentiel entre la Chine et le continent africain, attirant l'attention de la communauté internationale.

Dans quelques jours, la 18e Réunion de hauts fonctionnaires du Forum sur la coopération sino-africaine (Focac) se tiendra à Brazzaville. Des délégations de la Chine, des cinquante-trois pays africains et de l'Union africaine s'y retrouveront pour consolider leur amitié, approfondir leur coopération et se projeter ensemble dans l'avenir. À ce jour, les équipes chinoise et congolaise ont déjà tenu une dizaine de réunions de préparation. Dans un esprit de concertation étroite et avec un sens aigu de responsabilités, elles continueront à peaufiner les travaux de préparation de cet important rendez-vous du Sud global.

Depuis sa création en 2000, le Focac constitue l'un des principaux cadres de promotion et d'approfondissement des relations sino-africaines. Il porte une ambition commune : consolider l'amitié traditionnelle, élargir la coopération pragmatique et accompagner conjointement les efforts de modernisation de la Chine et de l'Afrique. Au cours



d'un quart de siècle, les relations sino-africaines ont résisté à l' épreuve du temps et n'ont cessé de se renforcer. Depuis le Sommet de Beijing de 2024, les deux parties mettent conjointement en œuvre avec détermination les dix actions de partenariat, étendant leur coopération au-delà des échanges commerciaux, à l'inspiration mutuelle entre les civilisations, à la coopération sur les chaînes industrielles, à l'interconnexion, à la santé, à l'agriculture, aux échanges humains et culturels, au développement vert et à la sécurité.

La tenue de la 18e Réunion de hauts fonctionnaires à Brazzaville revêt une portée particulière. C'est la première fois qu'une telle réunion, dans le cadre du Focac, se tienne dans un pays de l'Afrique centrale. De l'océan aux fleuves, des ports au territoire de l'intérieur, la coopération sino-africaine poursuivra son approfondissement et continuera à se traduire en réalisations concrètes. Ses retombées ne cesseront de bénéficier au 1,4 milliard d'Africains et elle contribuera ainsi à écrire de nouveaux chapitres de la communauté d'avenir partagé Chine-Afrique de tout temps à l'ère nouvelle.

La coopération sino-congolaise a toujours été à l'avant-garde de la coopération sino-africaine et en est devenue un modèle. Depuis 2024 que la République du Congo assure la coprésidence africaine du Focac, elle assume pleinement ses responsabilités, œuvre activement à la mise en œuvre des dix actions de partenariat, au renforcement des échanges et de la coopération entre la Chine, elle, et les autres pays de l'Afrique dans tous les domaines.

Elle contribue également à la concrétisation de la politique du tarif douanier zéro. Par ses actes, la partie congolaise apporte une contribution importante à la construction de la communauté d'avenir partagé Chine-Afrique de tout temps à l'ère nouvelle.

En tant qu'ambassadeur de Chine en République du Congo, je suis convaincue que la coopération sino-congolaise est à la fois une illustration et un modèle exemplaire de la coopération sino-africaine. Chaque promenade sur les rives du fleuve Congo ne fait que renforcer cette conviction. Ce fleuve, deuxième plus long de l'Afrique, a été témoin de l'histoire coloniale, de la lutte du peuple congolais pour l'indépendance et la libération nationale, mais aussi de l'arrivée des équipes chinoises pour construire des ponts et des routes.

La coopération sino-africaine n'est jamais une notion abstraite. Elle se traduit dans le quotidien de la population : dans les rues de Brazzaville éclairées grâce aux infrastructures réalisées en coopération avec la Chine, dans les navires transportant les produits agricoles congolais bénéficiant de la politique du tarif douanier zéro vers le marché chinois, dans le trafic qui anime les routes nationales n° 1 et n° 2 ; dans les délégations de stagiaires congolais qui se rendent successivement en Chine pour échanger et apprendre; dans chaque caractère chinois soigneusement tracé par les passionnés congolais de la langue chinoise, et dans l'illumination en rouge chinois du Pont du 15-août et des tours jumelles de Brazzaville.

Nous attendons avec confiance et enthousiasme les retrouvailles de la grande famille sino-africaine à Brazzaville. La 18e Réunion de hauts fonctionnaires du Focac sera l'occasion de dresser le bilan de la mise en œuvre des acquis du Sommet de Beijing et de définir les nouvelles orientations à suivre de cette coopération.

Quels que soient les changements de la situation internationale, une chose demeure inchangée : l'amitié traditionnelle qui unit les membres de la grande famille sino-africaine, une amitié qui transcende les montagnes et les océans et qui résiste à l'épreuve du temps, ainsi que leur détermination inébranlable à se soutenir mutuellement et à poursuivre ensemble le développement. Le Focac continuera d'ouvrir de nouvelles perspectives aux pays africains et d'apporter des bienfaits concrets aux peuples. Les acquis de cette coopération continueront de se traduire sur le terrain en routes qui désenclavent les territoires, ponts qui facilitent la vie des populations, écoles qui portent l'espoir, hôpitaux au service de la santé des populations et usines modernes créatrices de développement et d'emplois. Ils s'étendront également à de nouveaux domaines d'innovation, tels que l'économie numérique et l'intelligence artificielle. Autant de réalisations qui contribueront à consolider, de génération en génération, les liens d'amitié entre les peuples chinois et africains et à leur apporter de l'espoir!

AN Qing, ambassadeur de Chine au Congo

DIASPORA

Le Conseil des sages de l'étranger tient sa deuxième session

Sous le haut patronage de l'ambassadeur de la République du Congo en France, Rodolphe Adada, le Conseil des sages des Congolais de l'étranger a tenu, le 20 novembre, à Paris sa deuxième session ordinaire. Cette rencontre, placée sous la supervision de Jules Moussabou, Premier secrétaire du Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles (CCSNT), a permis de consolider les structures de la coordination européenne et de définir les orientations destinées à renforcer le rôle de la diaspora dans la préservation des valeurs culturelles, la médiation sociale et le vivre-ensemble.

Institution placée sous l'autorité du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, le CCSNT, également désigné sous l'appellation de Haut Conseil national des sages du Congo (HCNSC), a notamment pour missions de contribuer à la gouvernance démocratique, culturelle et sociale, de prévenir les conflits par le dialogue et de promouvoir les droits humains ainsi que les valeurs traditionnelles. Présidée par Jean-Marie Ewengué, l'institution poursuit, à travers ses démembrements à l'étranger, sa mission de rapprochement entre les Congolais.

Ouvrant la rencontre, l'ambassadeur Rodolphe Adada s'est réjoui d'accueillir une nouvelle fois les travaux de cette instance consultative, soulignant l'intérêt d'un tel cadre pour accompagner les politiques relatives à la gouvernance traditionnelle et culturelle. Il a salué l'engagement de cette institution présidée par un ancien ambassadeur de la République du Congo en France.

Pour sa part, le coordonnateur Europe, Jean Théodore Pouaboud, a souhaité la bienvenue aux sages et notabilités venus prendre part à cette deuxième session. Il a présenté ces assises comme un moment de bilan, de réflexion et de formulation de nouvelles orientations. Selon lui, Paris doit devenir un carrefour d'échanges, un espace de préservation de la sagesse ancestrale et un trait d'union entre les traditions congolaises et le monde contemporain. Il a appelé les participants à des délibérations constructives, susceptibles de favoriser la réussite durable de leur mission.

Prenant la parole au nom du secrétaire permanent du CCSNT, Jules Moussabou a transmis un message dans lequel il a salué le parrainage diplomatique de l'ambassadeur Rodolphe Adada, y voyant un témoignage de l'attention accordée à la diaspora congolaise dans la construction nationale et la préservation de la paix sociale. Il a également insisté sur l'attachement des Congolais de l'étranger à leur pays d'origine et sur leur responsabilité dans la transmission de la mémoire collective.

L'adoption des documents de travail, le port officiel des écharpes aux membres d'honneur et la visite du siège de la coordination européenne ont constitué les principaux temps forts de cette session. Pour Jules Moussabou, l'installation d'un cadre physique à Paris représente une étape importante dans la structuration de l'institution. Cette « Maison à palabres » est appelée à devenir un lieu d'accueil, de concertation et de dialogue au service des compatriotes établis en Europe.



Séquence photo lors de la 2e session du conseil consultatif des sages et notabilités à Paris/DR

Après un intermède musical assuré par l'artiste congolaise Keys Roxsane et le port de l'écharpe à l'ambassadeur Rodolphe Adada, les participants ont abordé les travaux proprement dits. En guise de préambule, Jules Moussabou a partagé plusieurs expériences illustrant la portée de la sagesse et de la médiation dans la résolution des tensions. Il a notamment évoqué les difficultés survenues dans le district de Kimba, dans le département du Djoué-Léfini, entre les sociétés d'exploitation aurifère et les populations locales, ainsi que son expérience à Kinkala, dans le Pool, lors de la dernière élection présidentielle.

Sur le plan organisationnel, les travaux ont abouti à la mise en place de trois organes. Le bureau de quinze membres sera présidé par Jean Théodore Pouaboud. La commission de contrôle et d'évaluation, composée de onze membres, sera dirigée par Jean Bastien Makoundou. Une commission de la culture et de la paix, nouvelle structure au sein de la coordination, a également été créée sous la présidence d'Antoine Wada, alias Djo Balard.

S'adressant aux responsables nouvellement installés, Jules Moussabou a rappelé que leur mission exigeait modération, écoute, disponibilité et compétence dans le règlement des différends. Il les a exhortés à incarner les valeurs de la tradition, à maintenir les liens culturels avec la république du Congo et à formuler des avis et suggestions auprès de l'ambassade. Leur action devra contribuer au rapprochement des communautés, à l'unité des Congolais et à la prévention des incompréhensions susceptibles de fragiliser la cohésion au sein de la diaspora.

La cérémonie de clôture a été marquée par l'intervention du ministre conseiller, Armand Rémy Balloud-Tabawé, à qui Jules Moussabou a remis l'écharpe du Conseil en reconnaissance de son engagement patriotique, de son esprit de solidarité et de son accompagnement quotidien des compatriotes.

À travers cette deuxième session, les sages de la diaspora entendent ainsi consolider leur présence en Europe et faire de la médiation, de la culture et du dialogue des leviers essentiels de la cohésion entre les Congolais établis à l'étranger.

Marie Alfred Ngoma

MÉMORIAL PIERRE-SAVORGNAN-DE-BRAZZA

L'institution lance la modernisation de la gestion des archives

Le mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza vient de lancer le processus de modernisation de la gestion de ses archives à travers leur classement, leur archivage et leur numérisation. L'opération a bénéficié de l'expertise de l'association américaine spécialisée dans la généalogie et la conservation des archives, FamilySearch, et s'est déroulée en présence de la directrice générale de cette institution, Bélinda Ayessa.

La numérisation des archives du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza devrait faciliter leur consultation, leur exploitation scientifique et leur transmission. C'est à la fois une avancée significative et une manière pour cette institution mémorielle de conjuguer mémoire, histoire et innovation technologique, en ouvrant des nouvelles perspectives pour la valorisation du patrimoine historique congolais.

A l'occasion de la première phase expérimentale d'archivage et de numérisation, les agents ont été formés à l'utilisation des équipements spécialisés; ce qui leur a permis de se mettre à pied d'œuvre dans la galerie Makoko dudit mémorial. Au cœur de cette opération, les correspondances manuscrites de l'explorateur franco-italien, Pierre Savorgnan de Brazza; des documents précieux qui constituent une source importante pour la connaissance de l'histoire du Congo. Le superviseur de cette opération, Thierry Sauret, directeur de partenariat avec les institutions francophones, a signifié: *«Aujourd'hui, on a eu l'opportunité exceptionnelle ici au mémorial même d'amener des documents originaux de l'écriture de Savorgnan de Brazza et pouvoir donc les numériser. Ce sont des documents qui sont très importants pour le Congo et nous sommes fiers d'être votre partenaire pour pouvoir mémoriser ces documents si importants pour la nation. Nous souhaitons continuer dans cet élan dans les années à venir».*



Bélinda Ayessa visionnant les éléments numérisés/Adiac

Notons que les experts de FamilySearch ont également bénéficié d'une visite du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza conduite par sa directrice générale et le guide Marcel Bouessé.

Bruno Zéphirin Okokana

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE

PROJET D'AMÉLIORATION DES SERVICES D'ELECTRICITE

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N° 001/MEH/PASEL/CI-2026

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN SUIVI EVALUATION DU PROJET D'AMELIORATION DES SERVICES D'ELECTRICITE (PASEL)

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) un prêt pour financer le Projet d'Amélioration des Services d'Electricité (PASEL) et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour financer le contrat de travail d'un Spécialiste en Suivi Evaluation du Projet.

1.Missions et principales taches

Sous l'autorité directe du Coordonnateur de l'Unité de Gestion du Projet, le Spécialiste en Suivi Evaluation sera chargé, entre autres, des missions et tâches suivantes :

a)Planification

-Préparer la planification des activités du projet PASEL sur toute sa durée en programmant notamment ses coûts et ses activités sur l'ensemble du cycle du Projet ;

-Préparer chaque année le Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA) de l'année suivante, à soumettre au Coordonnateur dans les délais impartis, en étroite collaboration avec les responsables des composantes techniques ;

-Dresser, en collaboration avec les responsables des composantes techniques, un plan d'actions détaillé de réalisation des activités du PTBA et élaborer les outils de suivi et évaluation correspondants pour s'assurer de sa mise en œuvre (tableau de bord de suivi des activités, Diagramme de Gantt, fiches de suivi des activités sur KoboToolbox) ;

-Mettre à jour la partie suivi-évaluation du Manuel d'exécution du Projet, en fonction des besoins éventuels ;

-Élaborer les termes de référence pour la sélection de consultants ou de bureaux d'études dans le domaine du suivi et évaluation ou autres selon les besoins du projet.

Élaborer les différents rapports (trimestriels, semestriels et annuels) de suivi de la mise en œuvre du PASEL.

b) Suivi

-Renseigner régulièrement la base de données informatisée, présentant l'évolution des indicateurs du cadre de résultats du Projet définis dans le Document du projet ;

-Mettre en place un tableau de bord et un système d'informations géographiques (SIG) permettant de suivre en temps réel les réalisations du Projet, en utilisant le système GEMS de la Banque mondiale ;

-Assurer le suivi régulier des indicateurs du Projet par rapport aux valeurs de référence et mettre à jour périodiquement le Cadre de Résultats (CdR) du Projet ;

-Superviser les activités des prestataires de services recrutés dans le cadre du suivi et évaluation du Projet ;

c) Evaluation

-Organiser et superviser toute étude d'évaluation des activités du Projet jugée nécessaire ;

-Aider la coordination du projet à analyser les résultats du suivi et évaluation en fournissant régulièrement des notes d'information pour faciliter la prise de décisions, notamment sur les points suivants :

o Degré de conformité des activités mises en œuvre par le projet par rapport au plan de travail établi, en analysant notamment leur impact, pertinence, efficacité et efficience ;

o Rapprochement entre les réalisations physiques et financières du Projet, en dégageant les écarts éventuels et en identifiant leurs causes ;

o Comparaison du chronogramme réel au chronogramme prévisionnel, en formulant des recommandations pour rattraper les retards éventuels ;

o Identification proactive des facteurs bloquants/faiblesses éventuelles ou de tout problème risquant d'affecter la bonne exécution du Projet en vue de leur correction.

d) Capitalisation

-Préparer les rapports de suivi et évaluation périodiques sur les activités du Projet et les soumettre à la Coordination du Projet ;

-Superviser la préparation de la documentation nécessaire à la réalisation des missions de supervision nationales (Banque mondiale, Gouvernement de la République du Congo, etc) du projet et des revues et évaluation externes du Projet (Revue à Mi-Parcours, évaluation finale, etc.) ;

-Assurer le suivi de l'exécution des recommandations des missions de supervision (récapitulées dans les Aide-Mémoires) ;

-Participer aux réunions de gestion du Projet et assurer le partage d'une information actualisée sur l'état d'avancement du Projet ;

-Favoriser la diffusion des leçons apprises à l'extérieur du Projet, en collaboration avec le Spécialiste en communication ;

e) Renforcement de capacités

-Assurer un appui méthodologique et technique aux responsables de l'UGP, aux partenaires de mise en œuvre et aux bénéficiaires des activités du Projet afin de les sensibiliser aux objectifs et indicateurs du Projet et à la stratégie de suivi et évaluation ;

-Superviser le travail de collecte des données par les prestataires de services et mettre en œuvre un plan de renforcement de leurs capacités si nécessaire.

2.Durée de la mission et lieu d'affectation

Le Spécialiste en Suivi Evaluation du PASEL sera recruté pour une durée d'un an renouvelable, selon les performances et résultats atteints, avec une période d'essai de trois (03) mois. Il sera basé à Brazzaville à l'Unité de Gestion du Projet, et supervisera les activités du PASEL dans toutes les zones d'intervention du projet.

3.Qualifications et expérience minimales requises

Le spécialiste en suivi évaluation devra justifier du profil suivant :

-Avoir au moins un diplôme universitaire (BAC+5) en management des projets, administration publique, statistique, ingénierie, sciences sociales, gestion ou diplôme équivalent ;

-Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans le domaine du suivi-évaluation et de planification ;

-Avoir des aptitudes de travail en équipe, dans un milieu multiculturel et sous pression ;

-Maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, Internet…) ;

-Avoir une maîtrise du français et de bonnes compétences en communication écrite et orale ;

-Avoir une bonne connaissance d'outils de conception ou de collectes des données (ODK collect, Kobotoolbox et autres) ou de cartographie (QGIS, ArcGIS, etc.) ;

4.Constitution et dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidatures constitués des pièces ci-dessous doivent être déposés, au plus tard le 17 décembre 2026 à 14H00 à l'adresse mentionnée ci-dessous, sous plis fermé avec la mention « Candidature au poste de Spécialiste en suivi Evaluation du PASEL ».

Le dossier devra être constitué des pièces suivantes :

-Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du Projet ;

-Un Curriculum Vitae actualisé indiquant clairement les informations sur les expériences et les compétences en rapport avec la mission ;

-Une copie conforme des diplômes requis ;

-Une copie des attestations de travail justifiant les expériences pour le poste.

5.Méthode de sélection

La sélection du candidat se fera selon la méthode de sélection de consultants individuels par mise en concurrence ouverte (cf. le Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale, édition de 2016, révisée en novembre 2017, juillet 2018, novembre 2020, septembre 2023, février 2025 et septembre 2025, paragraphe 7.36 de la section VII relative aux méthodes de sélection agréées pour les services de consultants).

Le recrutement se fera par appel à candidature et la procédure de sélection comportera deux (02) phases :

-Une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour la mission, au regard de l'analyse des dossiers reçus ;

-Une phase de sélection par un interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte pour déterminer le candidat à retenir pour le poste.

6.Dépôt des candidatures

L'adresse de dépôt des dossiers de candidatures et d'obtention des termes de référence et autres informations complémentaires concernant le présent avis est la suivante. La transmission des dossiers par voie électronique ne sera pas permise.

Projet d'Amélioration des Services d'Electricité
À l'attention de : Olivier MAZABA NTONDELE, Coordonnateur du PASEL
Adresse : 22 Avenue Albert BASSANDZA (Non loin de la Clinique COGEMO)
Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo
Tél : +242 06 443 4136
Courriel : passationdesmarchespasel@gmail.com

7.Informations générales :

Les candidat(e)s intéressé(e)s peuvent retirer les TDR et obtenir des informations complémentaires pendant les jours ouvrables à l'adresse ci-dessus de 08 heures à 16 heures (heures locales). Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour un entretien.

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur
Olivier MAZABA NTONDELE

INSCRIPTION DE LA RUMBA AU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ

Le cinquième anniversaire célébré à Paris

Les deux Congo ont réaffirmé, le 23 novembre à Paris, leur engagement commun en faveur de la sauvegarde et de la promotion de la rumba congolaise, à l'occasion du lancement des festivités marquant le cinquième anniversaire de son inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco. Les célébrations, organisées au siège de l'institution onusienne, se poursuivront jusqu'au 27 novembre.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence de plusieurs personnalités politiques, diplomatiques et culturelles, parmi lesquelles le ministre congolais de la Culture, des Arts, du Patrimoine national et de l'Industrie touristique, Jean-Claude Gakosso, venu de Brazzaville pour prendre part à l'événement. Il était accompagné de l'ambassadeur Henri Ossébi et des membres de la délégation congolaise auprès de l'Unesco.

Les deux Congo, liés par une histoire et un patrimoine musical communs, entendent faire de cet anniversaire une nouvelle occasion de renforcer leur coopération culturelle et de promouvoir cette expression artistique au-delà du continent africain.

Plusieurs allocutions ont ponctué la cérémonie, notamment celles de Jean-Claude Gakosso; de l'ambassadeur de la République démocratique du Congo (RDC), Émile Ngoy Kasongo; du président de One Vision, co-initiateur des célébrations, Dreyfus Louyebo; ainsi que du directeur général adjoint de l'Unesco pour la culture, Nayef Al-Fayez. Le président du Groupe africain auprès de l'Unesco, l'ambassadeur et délégué permanent du Sénégal, Pierre Faye, a également pris la parole.

Dans son intervention, Jean-Claude Gakosso a mis en exergue la dimension historique et culturelle de la rumba, qu'il considère comme le fruit de la créativité des peuples des deux rives du fleuve Congo. Il a salué l'action de l'Unesco en faveur de la diversité des expressions culturelles et du dialogue entre les civilisations, soulignant le rôle de cette organisation dans la préservation de la mémoire collective et la lutte contre l'intolérance.

Le ministre a rappelé que cette musique puise ses origines dans les traditions africaines, tout en portant les traces de la traite négrière et des échanges culturels entre l'Afrique et les Amériques. À ses yeux, la rumba constitue ainsi un témoignage vivant de l'histoire des peuples congolais et des liens qui unissent Brazzaville et Kinshasa.

Il a rendu hommage, par ailleurs, aux artistes ayant contribué à son rayonnement, parmi lesquels Paul Kamba, Jean-Serge Essous, Nino Malapet, Franklin Boukaka, Pamelo Mounk'a, Youlou-Mabiala, Aurlus Mabélé, Zao, Roga-Roga et Pierrette Adams. Il a également évoqué la contribution des formations musicales emblématiques, notamment les Bantous de la capitale et l'OK Jazz, qui ont participé à l'enrichissement de ce patrimoine grâce aux échanges artistiques entre les deux capitales.

Abordant les perspectives, Jean-Claude Gakosso a plaidé pour une meilleure structuration des industries culturelles et créatives des deux pays. Il a notamment évoqué le projet de création d'un Conservatoire binational de la rumba congolaise entre Brazzaville et Kinshasa, destiné à favoriser la transmission et la formation des nouvelles générations. « *Notre culture est et restera le bouclier de notre dignité* », a-t-il déclaré, appelant à préserver cet héritage pour les générations futures.

Un vecteur de rapprochement entre les peuples

Pour le président de l'association One Vision, Dreyfus Louyebo, une occasion de saluer la portée historique et universelle de cette reconnaissance. Dans son discours prononcé à l'Unesco, à Paris, il a souligné le rôle de la rumba dans le rapprochement entre les deux Congo, unis par un patrimoine culturel commun. Il a également rendu hommage aux présidents Denis Sassou N'Guesso et Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo pour leur engagement dans cette candidature conjointe. Évoquant les liens culturels entre la France et les deux Congo, il a présenté la rumba comme un vecteur de dialogue, de fraternité et de paix entre les peuples. Enfin, il a appelé à renforcer sa transmission aux jeunes générations afin de préserver et de faire rayonner cet héritage culturel à travers le monde.

Prenant la parole au nom du Groupe africain, Pierre Faye a salué une initiative mettant à l'honneur une expression musicale emblématique du continent, dont l'influence dépasse largement son espace géographique d'origine. Il a rappelé que son inscription en décembre 2021 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité constituait une reconnaissance internationale de la richesse des traditions africaines.



Le ministre Jean-Claude Gakosso lors de son allocution à l'Unesco/Marie Alfred Ngoma

Le diplomate sénégalais a particulièrement insisté sur la nécessité d'associer la jeunesse à la sauvegarde de ce patrimoine vivant. Il a estimé que les nouvelles générations devaient pouvoir se l'approprier, le faire évoluer et contribuer à son renouvellement à travers la création et l'innovation culturelles.

Il a également attiré l'attention sur les mutations liées au numérique et à l'intelligence artificielle, qui transforment les conditions de création, de diffusion et d'accès aux œuvres artistiques. Autant de défis qui nécessitent, selon lui, une adaptation des mécanismes de transmission et de valorisation du patrimoine.

Au-delà de sa dimension artistique, la rumba congolaise demeure un vecteur de rapprochement entre les peuples, de dialogue interculturel et de promotion de la paix. Pierre Faye a félicité, à cet effet, les autorités des deux Congo ainsi que les artistes, chercheurs, experts et communautés qui œuvrent à sa préservation.

La cérémonie s'est achevée par un cocktail d'ouverture et un mini-concert intitulé « Rumba d'hier et d'aujourd'hui », animé par Ebalé dans le hall Ségur du siège de l'Unesco.

Les activités programmées dans le cadre de cet anniversaire se poursuivront jusqu'au 27 novembre, autour de l'histoire, de l'évolution et de la transmission de la rumba congolaise, dont la reconnaissance internationale consacre le caractère universel et la place dans le patrimoine culturel africain.

Marie Alfred Ngoma

COOPÉRATION CONGO-UNESCO

La valorisation de la rumba et le projet du mémorial de Loango au centre des échanges

En prélude à la célébration du cinquième anniversaire de l'inscription de la rumba congolaise sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, le ministre de la Culture, des Arts, du Patrimoine national et de l'Industrie touristique, Jean-Claude Gakosso, a eu, le 23 novembre à Paris, une séance de travail avec l'assistant directeur général de l'Unesco pour la culture, Nayef Al-Fayez. Les échanges ont notamment porté sur le renforcement de la coopération entre la République du Congo et l'organisation onusienne dans les domaines de la culture et du patrimoine.

La rencontre s'est déroulée au siège de l'Unesco et a permis aux deux délégations de passer en revue les accords de coopération existants, les conventions culturelles ainsi que les projets en cours et les perspectives de collaboration.

Au cœur des discussions figurait la valorisation de la rumba congolaise, dont l'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'humanité, en décembre 2021, a constitué une étape importante dans la reconnaissance internationale de cette expression musicale partagée par les deux Congo.

Pour les deux parties, l'enjeu est désormais de dépasser le cadre de cette reconnaissance symbolique afin de soutenir concrètement les femmes et les hommes qui font vivre cette musique, précisément les artistes, les producteurs et les différents professionnels qui interviennent dans son industrie.

Autrefois essentiellement considérée comme un moyen de divertissement et d'animation de la vie quotidienne, la rumba représente aujourd'hui un véritable secteur d'activité économique. L'évolution de l'industrie musicale, illustrée par la capacité d'artistes comme Fally Ipupa ou Roga Roga à mobiliser des milliers de spectateurs dans les grandes salles, témoigne de son potentiel économique et de son rayonnement international.



Jean-Claude Gakosso reçu à l'Unesco/Marie Alfred Ngoma

Dans cette perspective, les échanges ont mis en évidence la nécessité de développer des mécanismes d'accompagnement des acteurs de la filière musicale, afin que la reconnaissance patrimoniale puisse également se traduire par des opportunités professionnelles et économiques durables.

La question de la préservation du patrimoine historique a également occupé une place importante dans les discussions. À cette occasion, Jean-Claude Gakosso a présenté l'état d'avancement du projet de construction d'un mémorial de l'esclavage à Loango, site emblématique de l'histoire de la traite négrière au Congo.

Ce projet, qui s'inscrit dans le prolongement des initiatives autrefois développées autour de la Route de l'esclavage de l'Unesco, entre progressivement dans sa phase de concrétisation. Les bâtiments destinés à accueillir ce lieu de mémoire sont déjà construits. Le gouvernement congolais souhaite désormais bénéficier de l'expertise de l'Unesco pour accompagner la mise en valeur scientifique, historique et patrimoniale de cet espace.

Réceptif aux différentes préoccupations exprimées par la délégation congolaise, Nayef Al-Fayez s'est montré disposé à mobiliser ses équipes pour accompagner les initiatives du Congo, notamment dans le domaine des industries culturelles et créatives ainsi que dans celui de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine.

La rencontre s'est déroulée en présence, du côté de l'Unesco, de Lazare Eloundou Assomo, directeur du Centre du patrimoine mondial ; Krista Pikkat, directrice de l'Entité Culture et Situations d'urgence ; Toussaint Tiendrebeogo, chef de l'Entité de la diversité des expressions culturelles et secrétaire de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ; ainsi que Susanne Schnuttgen, cheffe de l'Unité du renforcement des capacités et des politiques du patrimoine au sein de l'Entité du patrimoine vivant.

Pour sa part, la délégation congolaise était également composée de Henri Ossebi, ambassadeur, délégué permanent de la République du Congo auprès de l'Unesco ; de Jean-Jacques Angoundou, premier conseiller ; et de Léon Lombali-Badi, deuxième conseiller.

Cette séance de travail traduit la volonté du Congo de consolider son partenariat avec l'Unesco, en faisant de la reconnaissance de son patrimoine culturel un levier de développement, de transmission de la mémoire collective et de rayonnement international.

M.A.N.

BEAC BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2
Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

Sélection internationale ouverte no 178/BEAC/SG-DOP/SIO/Ser/2026 pour le recrutement d'un Cabinet en vue de l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité de la BEAC

Afin de garantir la continuité sans rupture de ses missions d'intérêt général, la Banque des États de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, le recrutement d'un consultant en vue de l'élaboration et la mise en œuvre de son Plan de Continuité d'Activité. A cet effet, elle invite par le présent avis de sélection, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à soumettre une proposition.

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°05/24/CEMAC/UMAC/CM portant adoption du Code des marchés de la BEAC, notamment la sélection sur la base de la qualité technique et le coût.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à l'adresse indiquée ci-dessous :

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation – DGAM, 14ème étage, porte 1412
736 : Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
60 40 23 222 (+237) ; 30 40 23 222 (+237) : postes 5431, 5402 ou 5403
29 33 23 222 (+237) :
@ : cgam.scx@beac.int / dgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué exclusivement par virement bancaire en faveur des Services Centraux de la BEAC.

Virement zone CEMAC :
RIB Services Centraux : 91001 00090 20000009901 07
Objet : frais de soumission sélection n°{à renseigner par le soumissionnaire}

Transfert international (hors zone CEMAC) :
Correspondant : Banque de France
SWIFT Code : BDFEFRPPXXX
Numéro de compte : FR76 3000 1000 6400 0000 5104 277
Destinataire : BEACCMCX090
Objet : frais de soumission appel d'offres n°{à renseigner par le soumissionnaire}

Les soumissions, conformes au règlement particulier de la sélection, devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi le 07 janvier 2027 à 12 heures 00 minute.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15ème étage, porte 15.01
736 : Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les soumissions seront ouvertes en une phase, le jeudi 07 janvier 2027 à 13 heures 00 minute aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés (document écrit et signé), qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le

Le Responsable,

BEAC BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2
Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

Sélection internationale ouverte no 179/BEAC/CABGVR-CC/SIO/Ser/2026 pour le recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) en vue de l'acquisition d'un outil informatique de conformité LBC/FT/FP à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

Dans le cadre de ses missions, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale est assujettie aux obligations de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération (LBC/FT/FP). Aussi, elle envisage, sur ressources propres, le recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) en vue de l'acquisition d'un outil informatique de conformité LBC/FT/FP à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). A cet effet, elle invite par le présent avis de sélection, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à soumettre une proposition.

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°05/24/CEMAC/UMAC/CM portant adoption du Code des marchés de la BEAC, notamment la sélection sur la base de la qualité technique et le coût.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier de sélection, rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à l'adresse indiquée ci-dessous :

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation – DGAM, 14ème étage, porte 1412
736 : Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
60 40 23 222 (+237) ; 30 40 23 222 (+237) : postes 5431, 5402 ou 5403
29 33 23 222 (+237) :
@ : cgam.scx@beac.int / dgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué exclusivement par virement bancaire en faveur des Services Centraux de la BEAC.

Virement zone CEMAC :
RIB Services Centraux : 91001 00090 20000009901 07
Objet : frais de soumission sélection n°{à renseigner par le soumissionnaire}

Transfert international (hors zone CEMAC) :
Correspondant : Banque de France
SWIFT Code : BDFEFRPPXXX
Numéro de compte : FR76 3000 1000 6400 0000 5104 277
Destinataire : BEACCMCX090
Objet : frais de soumission appel d'offres n°{à renseigner par le soumissionnaire}

Les soumissions, conformes au règlement particulier de la sélection, devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le mercredi 23 décembre 2026 à 13 heures 00 minute.
BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15ème étage, porte 15.01
736 : Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les soumissions seront ouvertes en une phase, le mercredi 23 décembre 2026 à 14 heures 00 minute aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés (document écrit et signé), qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le
Le Responsable,

BEAC BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2
Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

AVIS DE PRÉSÉLECTION

Sélection internationale restreinte avec présélection ouverte no 180/BEAC/DGEFRI-DOF/SIRP/Ser/2026 pour l'acquisition et l'implémentation d'un Système de Gestion des Réserves de Changes à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale

I.Statut et Missions de la BEAC
La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (ci-après désignée la BEAC ou la Banque Centrale) est un Etablissement public international africain jouissant des immunités et privilèges diplomatiques aux termes des traités la régissant et des Accords de siège conclus avec les différents Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

La BEAC est l'Institut d'Emission commun aux six Etats membres de la CEMAC, ci-dessous cités. Elle comprend, outre les Services Centraux établis à Yaoundé (République du Cameroun) et une délégation extérieure en France appelée « Bureau de la BEAC à Paris », un réseau constitué de vingt-trois Centres (six Directions Nationales et dix-sept Agences) ainsi qu'un Dépôt, reparti dans les pays suivants : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad.
La BEAC a pour missions de :
•définir et conduire la politique monétaire de la CEMAC ;
•émettre les billets de banque et les monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'Union Monétaire ;
•conduire la politique de change de l'Union Monétaire ;
•détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats-membres ;
•promouvoir les systèmes de paiement et de règlement et veiller à leur bon fonctionnement ;
•promouvoir la stabilité financière dans l'Union Monétaire.

II.Contexte et objet de la présélection
La Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage de faire évoluer son Système de Gestion des Réserves de Changes afin de prendre en compte les changements intervenus dans son périmètre d'activité. A cet effet, elle souhaite, sur fonds propres, acquérir et implémenter une plateforme couvrant les activités liées à la gestion de ses réserves de changes. Ces activités intègrent notamment les transactions sur le marché de changes, la gestion de la trésorerie, les opérations sur les dépôts monétaires (money market), la gestion des portefeuilles obligataires, les opérations de confirmation, règlement-livraison ainsi que les produits dérivés.
La présente présélection vise à recueillir des informations sur les capacités des prestataires et de mieux comprendre les solutions actuellement disponibles sur le marché.

III.Objectifs de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale et stratégie d'entreprise
La BEAC souhaite acquérir une solution standard du marché prête à l'emploi, permettant un traitement automatisé des opérations front-to-back de bout en bout (Straight Through Processing -STP), ci-après dénommée Système de Gestion des Réserves de Changes (Reserve Management System - RMS), destinée à la gestion de ses réserves de changes.
Les principaux objectifs et enjeux métiers sont les suivants :
1.permettre un traitement automatisé des opérations de bout en bout (Straight Through Processing -STP), aux standards du marché ;
2.intégrer le système avec les plateformes de négociation, le réseau SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication), et les systèmes internes ;
3.offrir un dispositif complet de support et de maintenance comprenant une assistance disponible en permanence ;
4.disposer de modules de conformité préconfigurés répondant aux normes et réglementations internationales applicables (par exemple IFRS 9), pouvant être modifiés suivant les directives relatives à la gestion des réserves de changes de la BEAC et permettant la production automatique de rapports réglementaires et de gestion fiables et ponctuels ;
5.fournir un moteur intégré d'analyse des risques, des pistes d'audit exhaustives, des contrôles d'accès granulaires fondés sur les rôles ainsi que des mécanismes avancés de cybersécurité ;
6.assurer une prise en charge native de l'augmentation des volumes de transactions ainsi que de l'élargissement de l'univers d'investissement (titres à revenu fixe, produits dérivés et actifs alternatifs) ;
7.offrir des fonctionnalités préconfigurées d'analyse de portefeuille, d'analyse pré-négociation (pre-trade analytics), de modélisation de scénarios et de tableaux de bord de performance relative par rapport aux indices de référence ;
8.permettre un véritable traitement de la saisie de la transaction au règlement, en générant automatiquement les confirmations SWIFT, les instructions de règlement et les messages de paiement ;
9.permettre de tenir une comptabilité et des reportings de performance : fournir, en standard (out-of-the-box), des fonctionnalités de comptabilité multidevises (y compris les calculs de provisions, l'amortissement et la réévaluation des positions en devises) ainsi que des outils prêts à l'emploi pour le reporting de performance et l'analyse d'attribution.

IV.Profils et qualifications du candidat
Le candidat devra présenter sa structure et tous les membres du groupement, le cas échéant. Il devra par ailleurs présenter une vue d'ensemble de sa solution, en mettant en évidence ses capacités, ses modules ainsi que les fonctionnalités disponibles.
1-Références similaires
Le candidat devra obligatoirement justifier d'une expérience sur des projets similaires au cours des dix (10) dernières années.
Les références présentées devront pouvoir être contactées par courrier électronique, téléphone, réunion virtuelle et/ou être visitées par des représentants de la BEAC.
Aussi, pour chaque référence, le candidat devra obligatoirement joindre une attestation de bonne exécution ou tout autre document probant attestant de la réalisation de la prestation, le cas échéant.
2-Personnel clé
Le candidat devra justifier qu'il dispose d'une équipe qualifiée, ayant réalisé des projets similaires au cours des dix (10) dernières années. A cet effet, il devra présenter l'expérience et l'expertise des ressources qui joueront un rôle clé dans le projet si le marché lui est attribué.

V.Composition du dossier de candidature
Chaque candidat devra fournir un dossier de soumission composé d'un (01) original et d'une (01) copie, clairement identifiés comme tels et d'un (01) support électronique contenant la version numérique du dossier original en format PDF, comprenant les pièces ci-après :
-Une lettre de candidature signée conforme au modèle joint en annexe ;
-Le dossier administratif composé de documents suivants :

Entreprises installées en zone CEMAC
o la fiche signalétique de l'entreprise conforme au modèle joint en annexe ;
o l'attestation de non redevance ;
o l'attestation d'immatriculation aux impôts datant de moins de trois (03) mois ;
o l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier ou son équivalent datant de moins de trois (03) mois ;le certificat de non faillite datant de moins de trois mois délivrée par le greffe du tribunal du ressort du soumissionnaire ;
o les états financiers certifiés de l'entreprise sur les trois (03) dernières années
(visés et cachetés par le Commissaire au Compte) ;
o l'attestation pour soumission délivrée par l'organisme national en charge de la prévoyance sociale du ressort du soumissionnaire, datant de moins de trois mois ;
o les statuts de la société ;
o l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Autorité compétente, datant de moins de trois mois ;
o l'attestation de domiciliation bancaire ou le RIB ;
o l'état des engagements à la Centrale des Risques, délivrée par la même banque commerciale que l'attestation de domiciliation bancaire, datant de moins de trois mois ;
o justifier d'une capacité financière au moins égale à 200 millions de francs CFA conformément au modèle joint en annexe et délivrée par la même banque commerciale que l'attestation de domiciliation bancaire ;
o Le détail de virement SYSTAC ou la preuve du virement SYGMA des frais de soumission ;
o un état des prestations réalisées pour le compte de la BEAC au cours des cinq (05) dernières années et les attestations de bonne exécution y afférentes, le cas échéant.

Entreprises installées hors de la zone CEMAC :
o la fiche signalétique de l'entreprise conforme au modèle joint en annexe ;
o l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier ou tout document y tenant lieu, datant de moins de trois (03) mois ;
o l'attestation fiscale du service des impôts ;
o les états financiers certifiés de l'entreprise sur les trois (03) dernières années (visés et cachetés par le Commissaire au Compte) ;
o les statuts de la société, le cas échéant ;
o l'attestation de domiciliation bancaire ou le RIB ;
o l'état des engagements à la Centrale des Risques, délivrée par la même banque commerciale que l'attestation de domiciliation bancaire, datant de moins de trois mois ;
o justifier d'une capacité financière au moins égale à 200 millions de francs CFA soit 305 000 euros conformément au modèle joint en annexe et délivrée par la même banque commerciale que l'attestation de domiciliation bancaire ;
o la preuve du transfert SWIFT des frais de soumission ;
o un état des prestations réalisées pour le compte de la BEAC au cours des cinq (05) dernières années et les attestations de bonne exécution y afférentes, le cas échéant.
-Le dossier technique composé des éléments suivants :
o la présentation du candidat (organisation, domaine d'expertise, présence géographique, etc.) ;
o les preuves de références similaires réalisées : les contrats et/ou les attestations de bonne exécution.
o les références du personnel clé : CV des experts clés et copies certifiées conformes des diplômes et certifications ;

VI Critères d'évaluation
La présélection d'un candidat se fera sur l'obtention d'une note minimale de 80 points sur 100 suite à une évaluation selon les critères repris dans la grille ci-après.
Les cinq (05) meilleures candidatures ayant obtenu la note technique minimale requise figureront sur la liste restreinte.

CRITERES ET SOUS CRITERES		POINTS
Références similaires		30
Référence 1	10	
Référence 2	10	
Référence 3	10	
Profil du candidat	20	
Structure organisationnelle et taille de l'entreprise	05	
Certifications détenues par le candidat	05	
Modalités du support technique et fonctionnel	10	
Exigences fonctionnelles et techniques de la solution cible		40
Adéquation de la solution présentée aux attentes de la BEAC		
Personnel clé	10	
Qualification		
Adéquation du profil à la mission		
TOTAL	100	

VII.Dépôt des dossiers de candidatures
La participation à la présente présélection est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable d'un million (1 000 000) francs CFA ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible. Le paiement devra être effectué exclusivement par virement bancaire en faveur des Services Centraux de la BEAC.

Virement zone CEMAC :
RIB Services Centraux : 91001 00090 20000009901 07
Objet : frais de soumission présélection n°{à renseigner par le soumissionnaire}

Transfert international (hors zone CEMAC) :
Correspondant : Banque de France
SWIFT Code : BDFEFRPPXXX
Numéro de compte : FR76 3000 1000 6400 0000 5104 277
Destinataire : BEACCMCX090
Objet : frais de soumission présélection n°{à renseigner par le soumissionnaire}
Les dossiers de candidature, obligatoirement rédigés en langue française, devront être déposés, sous pli fermé, à l'adresse suivante, au plus tard le jeudi 17 décembre 2026 à 13 heures 00 minute, heure de Yaoundé :

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE - 15ème étage - Porte 15.01
736 : Avenue Monseigneur Vogt
BP 1917 Yaoundé - CAMEROUN

L'enveloppe extérieure devra porter uniquement la mention :
« Sélection internationale restreinte avec présélection ouverte n° 180/BEAC/DGEFRI-DOF/SIRP/Ser/2026 pour l'acquisition et l'implémentation d'un Système de Gestion des Réserves de Changes à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale »

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».
Les candidatures reçues après le délai fixé seront rejetées.
Les candidatures seront ouvertes le jeudi 17 décembre 2026 à 14 heures 00 minute aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des candidats dûment mandatés (document écrit et signé), qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

VIII.Informations complémentaires
Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information, à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'exploitation, DGAM, 14ème étage, Porte 14.12
736 : Avenue Monseigneur Vogt
BP 1917 Yaoundé – CAMEROUN
29 33 23 222 (237 +) :
@ : cgam.scx@beac.int / dgam.scx@beac.int

Yaoundé, le

Le Responsable,

Carine ANGUE BENGONO Epse ENGO

MUSIQUE

La sortie de l'album « Odyssée » de Diesel Gucci prévue le 12 décembre

Après plusieurs années marquées par des singles à succès, des collaborations avec des artistes de renom et des prestations sur de grandes scènes, Diesel Gucci s'apprête à franchir une nouvelle étape de sa carrière. Le rappeur congolais donne rendez-vous à ses fans, le 12 décembre prochain, pour la sortie de son premier album solo, baptisé « Odyssée ». Un projet très attendu par les « Chargeurs », sa communauté de fans.

Le « Seigneur Rey », comme le surnomment ses fans, prépare la sortie de son premier album solo. Intitulé « Odyssée », cet opus, annoncé pour le 12 décembre prochain, marque un tournant dans le parcours de l'une des figures de la musique urbaine congolaise. Une étape qu'il présente comme l'aboutissement d'un important travail de préparation. *« Une longue période de travail acharné pour vous offrir mon tout premier album solo »*, a-t-il expliqué.



Pour l'heure, Diesel Gucci entretient le suspense autour du contenu de cet album. La liste officielle des titres et les éventuelles collaborations n'ont pas encore été dévoilées. Mais au regard de son univers musical, qui associe sonorités afropop, rythmes urbains congolais et influences internationales, « Odyssée » suscite déjà la curiosité de son public. Cette première production solo vient couronner plusieurs années d'une ascension soutenue. Diesel Gucci a progressivement consolidé sa place dans le paysage musical congolais grâce à une identité artistique reconnaissable, une présence scénique énergique et une stratégie de rapprochement avec son public.

Diesel Gucci, de son identité réelle Borly Jean Rey Mafouta, s'illustre lors de l'édition de relance du Festival panafricain de musique, en juillet 2023, où il se produit à la cérémonie d'ouverture devant le président de la République. Quelques mois plus tard, en décembre de la même année, il entreprend une tournée nationale baptisée « Commandant de bord Tour ». Une initiative qui le conduit dans six départements du Congo, à la rencontre de ses admirateurs. Sur le plan des collaborations, l'artiste multiplie également les connexions musicales au-delà des frontières nationales. Son répertoire compte notamment « Bisous bye » avec Innoss'B en 2023 et « Vie goût » avec Sidiki Diabaté en 2024. Il a également partagé le micro avec le rappeur français Niska sur le titre « Éliminé », contribuant ainsi à renforcer sa visibilité sur la scène musicale africaine.

L'artiste a aussi franchi un nouveau palier à l'international en novembre 2024, avec une prestation sur la scène du Bataclan, à Paris. Une expérience suivie, les 31 mai et 1er juin 2025, d'un double concert au stade Félix-Éboué de Brazzaville, baptisé « Rendez-vous de l'évasion des gorilles ». Avant « Odyssée », Diesel Gucci avait déjà donné un aperçu de son potentiel artistique avec « Oasis », un EP de six titres. Cette première expérience au format court lui a permis de poser les bases d'un univers musical qu'il entend désormais développer à travers un album.

Fiacre Kombo

CAN U23

Le Congo affrontera la Guinée au tour décisif

Sept confrontations dont les combinaisons ont été révélées pour sept billets : le sprint final pour la Coupe d'Afrique des nations (CAN) des moins de 23 ans, Egypte 2027, sera lancé en mars prochain.



Les U-23 congolais/Équipe nationale du Congo

Les Diables rouges des moins 23 ans affronteront, les 22 et 30 mars, la sélection olympique de la Guinée dans une double confrontation comptant pour le troisième et dernier tour des éliminatoires de la CAN de la catégorie. Un dernier obstacle attend désormais les Espoirs congolais avant une éventuelle qualification pour la phase finale de la CAN U23 en Égypte. Elles ne sont plus que quatorze nations à se disputer les sept billets pour la phase finale. Les matchs aller et retour de cette ultime étape permettront de sélectionner les sept qui vont accompagner l'Egypte à la CAN 2027, qualificative aux Jeux olympiques de Los Angeles en 2028. Le Congo recevra la Guinée le 22 mars avant le retour prévu le 30 mars, à Conakry. Il a éliminé l'Angola au tour précédent. Après le nul d'un but partout à Luanda, il a terminé le boulot à domicile en s'imposant 1-0. La Guinée, quant à elle, a éliminé le Botswana. Vainqueurs à l'extérieur sur un court score d'un but à zéro, les Guinéens ont corrigé les Botswanais 7-0 au stade 28 septembre, à Conakry.

Outre cette double confrontation, la Zambie jouera sa qualification contre le Nigeria, le Niger affrontera le Ghana, le Gabon croisera la Côte d'Ivoire, le Maroc en découdra avec le Sénégal, le Cameroun l'Afrique du Sud, et l'Algérie affrontera le Mali.

James Golden Eloué

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Intitulé de la Mission: Réali sation de l 'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des activités envisagées dans le Parc National de Conkouati-Douli
N° de référence : CG-MOD NOE-556235-CS-LCS

1. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProCiimat), une Maîtri se d ' Ouvrage Déléguée (MOD) a été confiée à l 'ONG Noé, afin de coordonner et développer l es activités prévues dans la convention signée en date du 18 novembre 2025 entre le Projet ProCiimat et L' ONG Noé. C 'est dans ce contexte que l ' ONG Noé a l 'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du marché intitulé :« Réalisation d'une étude d'impact environnemental et social au Parc national de Conkouati-Douli ».

2. L'objectif général de la mi ssion est de réali ser une étude d 'impact environnemental et soc i al (EIES) au Parc national de Conkouati-Douli (PNCD); pour permettre la réalisation des travaux de construction prévu dans le cadre du projet au PNCD.

3. Le présent appel à manifestation d 'intérêt a pour objectif de Solliciter des cabinets de consultants susceptibles de répondre au besoin de 1 'ONG Noé en vue de réaliser cette étude afin d'intégrer la liste restreinte en vue de la consultation relative à ladite mission .
Les firmes doivent fournir un Dossier administratif contenant à minima les documents suivants:
•Une copie valable de la Licence Unique d'Exploitation des Entreprises (LUEE) délivrée par l 'ACPCE;
•Une copie du regi stre de commerce (RCCM) ;
•Une copie de SCIEN / SCŒT ;
•Une copie d ' attestation d'i mmatriculation à la CNSS;
•Une copie du numéro d 'identification unique (NIU) ;
•Une copie d'immatriculation à l 'autori sation d'exercice des activités commerciales ;
•L'adresse et le plan de localisation géographique du siège;

4.L'ONG Noé invite dès à présent les firmes de consultants adm i ssibles à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doi vent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requi ses et l 'expéri ence pertinente pour exécuter les Services.
Les critères de sél ecti on des consu ltants sont les suivants :
Être un cabinet reconnu par les serv i ces compétents
Avoir 10 ans d'expérience dans la réali sation des études d 'impact env ironnemental et socia l
Avoir réalisé au moins troi s (03) missions de taille et de nature similaires dans le domaine des aires protégées ou de l 'agroforesterie
Avoir réalisé une étude d 'impact environnemental et social dans le cadre d'un projet financé par l a banque Mondiale ou par des bailleurs de fond bilatéraux et multilatéraux

Les dossiers de manifestation d'intérêt à soumettre ne doivent pas inclure des curri culums vitae, des documents l égaux (statuts, et tous autres documents jurid iques), des certificats d'incorporation et / ou une méthodologie de travail.
Les experts cl és ne seront pas éva lués à l 'étape de l a préparation de la liste restreinte.
Les consultants ne seront qu'évalués sur la base de leur expérience générale dans le domaine concerné et leur expérience spécifique en lien avec la mission.

5.La liste restreinte comprendra au moins cinq (5) et au plus huit (8) cabinets répondant aux critères d 'él igibilité conformément au paragraphe 7.17 du Règlement de passati on des marchés pour l es Emprunteurs de FPI.

6. Le cabinet sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualification de Consultants (SQC), tel que défin i dans l e Règ lement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque mondial e, Edition de septembre 2025.

7. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais il s doivent indiquer clairement si l 'association prend la forme d 'un groupement ou d 'une sous-traitance. Dans le cas d 'un groupement, tous les membres du groupement d'entrepri ses seront solidairement responsables de l 'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
Toutefois le nombre des partenaires d' un groupement ne dépassera pas trois (03)

8. Les cabinets intéressés peuvent obtenir les Termes de Référence (TOR) et l es informations supplémentaires de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 (Heure locale), à 1'adresse ci-dessous

9. Les manifestations d'intérêt doivent être écrites en langue françai se et être déposées à l 'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le vendredi 20 décembre 2026 (à minuit, heure locale) et porter la mention « Appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Cabinet pour la réalisation d 'une étude d'impact env ironnementa l et social (EIES) au PNCD ».

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est:

Bureau de l'ONG Noé à Pointe-Noire
À l'attention de : du Directeur du PNCD
ONG-Noé, 48 avenue Ngouedi (derrière les assurances AGC) Centre-Ville, Pointe Noire, République du Congo,
Courriel : procurement.pncd@noe.org Tél : +242 068709997

Fait à Pointe-Noire le 23 novembre 2026
Le Directeur du PNCD
Antoine PAGHERA MESSAGER

DIPLOMATIE

La médiation de Brazzaville apaise l'axe Kinshasa-Nairobi

À l'issue du sommet quadripartite consacré à l'examen des préoccupations ayant affecté les relations entre la République démocratique du Congo (RDC) et le Kenya, sous la houlette du président Denis Sassou N'Guesso, les présidents William Ruto et Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo ont réaffirmé leur l'attachement aux idéaux du panafricanisme ainsi qu'à la promotion de solutions africaines aux défis auxquels le continent est confronté, indique le communiqué rendu public à l'issue de la rencontre.

C'est à l'initiative du président de la République du Congo, Denis Sassou N'Guesso, que les présidents Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo de la RDC, William Ruto du Kenya et Faure Gnassingbé, président du Conseil de la République togolaise et médiateur désigné par l'Union africaine pour la crise sécuritaire dans l'Est de la RDC se sont réunis à Oyo dans le département de la Cuvette.

La rencontre s'est inscrite dans la dynamique de concertation entre dirigeants africains en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales. Elle traduit également l'attachement des participants aux idéaux du panafricanisme, aux valeurs de solidarité et de fraternité entre les peuples africains, ainsi qu'à la promotion de solutions africaines aux défis auxquels le continent est confronté.

Les deux chefs d'État Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo et William Ruto ont réaffirmé leur volonté de privilégier les voies diplomatiques, les mécanismes régionaux et continentaux existant pour l'examen des préoccupations communes et pour le règlement pacifique de tout différend éventuel dans le respect de la souveraineté des États et des engagements déjà souscrits.

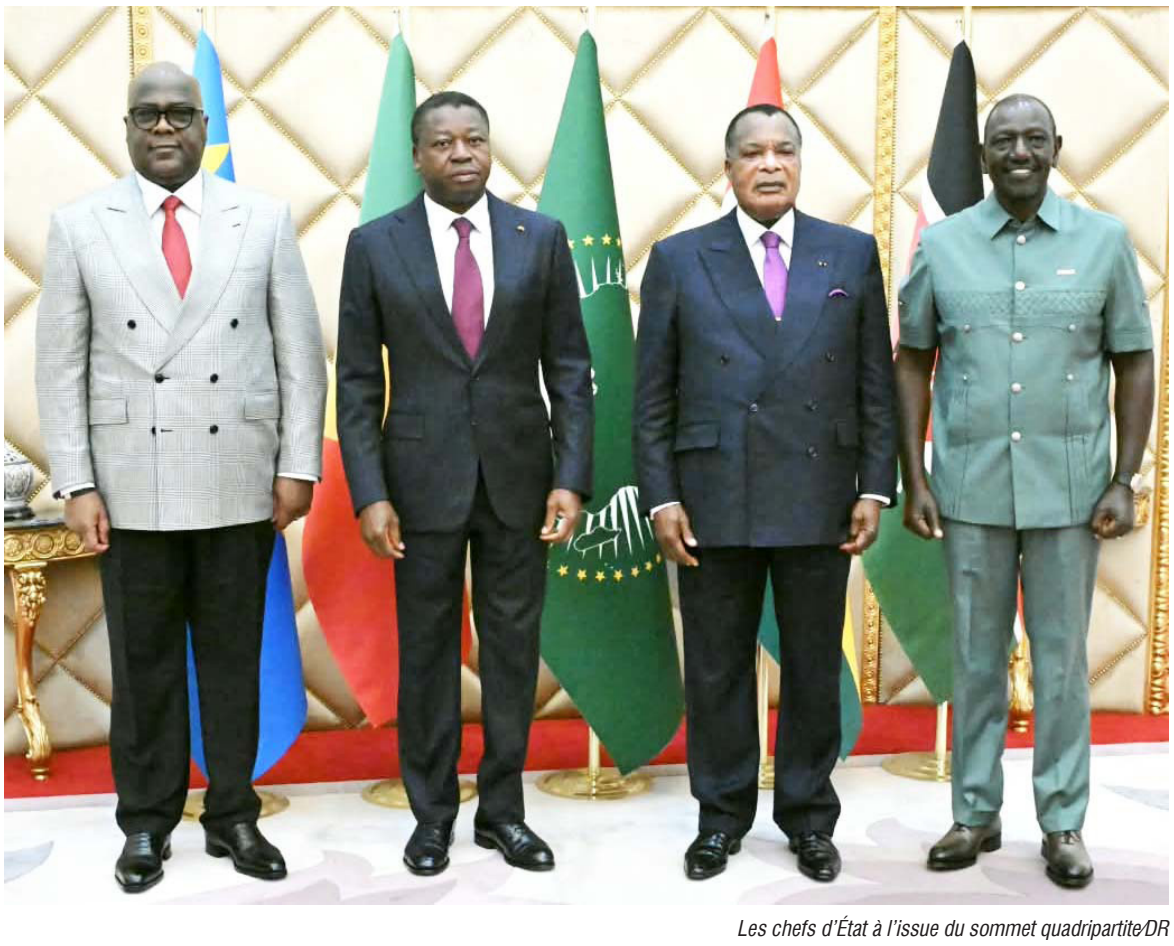

Les chefs d'État à l'issue du sommet quadripartite/DR

Aussi, ils ont résolu de prioriser la concertation permanente et les voies diplomatiques dans un esprit de compréhension mutuelle et de préservation de la paix et de la stabilité régionales en prenant l'engagement de consolider la coopération au sein des mécanismes régionaux en charge des questions de paix, de sécurité et d'intégration, notamment la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté d'Afrique de l'Est, dont la RDC et le Kenya sont membres, en vue de contribuer conjointement à la consolidation de la paix et de la stabilité dans la région.

« Les deux chefs d'État ont réaffirmé leur ferme détermination à donner une traduction concrète aux engagements souscrits dans le cadre du présent Sommet et à inscrire leurs relations dans une dynamique renouvelée de confiance, de dialogue, de coopération et de solidarité africaine notamment en termes de renforcement de la coopération économique », souligne le communiqué.

Les Dépêches de Brazzaville

FÊTE NATIONALE

L'Algérie attachée à son indépendance et à la cause africaine

Fière de son indépendance et attachée à l'émancipation de l'Afrique, l'Algérie célèbre cette année le soixante-douzième anniversaire de sa fête nationale.

À Brazzaville, l'ambassadeur Azeddine Riache a donné une réception, le 23 novembre, en présence du ministre congolais des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger, Serge Constant Bounda; de la diaspora algérienne; de ses homologues de plusieurs pays et organisations internationales ainsi que de nombreux invités.

Prenant la parole à cette occasion, il a rappelé les circonstances du déclenchement de la révolution du 1er novembre 1954. Couronnée par la déclaration d'indépendance en 1962, cette révolution a été marquée par le sacrifice des filles et fils du pays dont il a salué le martyre. *« Je m'incline avec respect et humilité à la mémoire de nos valeureux martyrs tombés au champ d'honneur… nos pensées vont également aux Moudjahidines, nos anciens combattants qui ont sacrifié leur jeunesse pour que l'Algérie accède à son indépendance »*, a-t-il déclaré.

Le diplomate algérien a aussi loué le chemin parcouru par son pays les six dernières décennies, citant des avancées dans divers domaines. *« Soixante-deux ans après l'indépendance, l'Algérie consolide ses progrès afin de construire une économie compétitive en complément de son potentiel en hydrocarbures et grâce à ses infrastructures industrielles, agricoles, énergétiques, chimiques et pharmaceutiques »*, a affirmé Azeddine Riache.

Appelant à réformer et consolider le système des Nations unies, l'ambassadeur d'Algérie a évoqué la tragédie humaine qui se déroule à Gaza contre la population palestinienne en violation, a-t-il souligné, « des principes de la justice et de la légalité internationale ». Pour Azeddine Riache, il est injuste de s'accommoder des violations répétées des droits fondamentaux de la personne humaine dans le contexte du conflit à Gaza.

La position d'Alger sur l'Afrique est qu'il faut renforcer la voix du continent sur la scène internationale en s'appuyant sur ses « potentialités colossales ». L'Afrique à laquelle nous croyons, a-t-il insisté, est celle où *« la sécurité, le développement et l'intégration économique constituent un système interdépendant et indissociable »*. Dans cette optique, le diplomate s'est félicité, entre autres, de la réalisation du projet du gazoduc transsaharien reliant le Nigeria, le Niger et l'Algérie à l'Espagne et l'Italie.

Sur le Sahara occidental, Azeddine Riache a rappelé qu'en dépit du retrait de la mission des Nations unies (Minurso), son pays réitère sa position concernant *« la recherche d'une solution politique juste, définitive et acceptable par les deux parties au conflit »*. La situation d'impasse dans laquelle se trouve la Libye l'a également interpellé sur la nécessité de parvenir à *« une solution exclusivement politique pour une seule Libye du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest »*. Il a salué les efforts du chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Guesso, dans le cadre de son mandat à la tête du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur ce conflit. Il a prôné l'unité de la Somalie puis invité les acteurs soudanais à retrouver la voie de la raison pour mettre un terme à la guerre qui ravage ce pays.



L'ambassadeur Azeddine Riache prononçant son discours en compagnie du ministre Serge Constant Bounda/Adiac

Heureux de voir Brazzaville et Alger consolider chaque jour davantage leur coopération, l'ambassadeur d'Algérie est convaincu que sous le leadership des présidents Abdelmajid Tebboune et Denis Sassou N'Guesso, le Congo et l'Algérie continueront d'oeuvrer en faveur du développement et de l'indépendance africaine.

Le lancement, le 27 octobre dernier, de la nouvelle liaison aérienne entre Alger et Brazzaville est pour Azeddine Riache la preuve supplémentaire du rapprochement entre les peuples des deux pays. *« Je rends hommage à la communauté nationale vivant au Congo, pays frère et ami, bénéficiant de l'hospitalité bienveillante des autorités congolaises »*, a conclu le diplomate algérien.

Gankama N'Siah